

## AFFAIRES

## À qui la Caisse?

Tour à tour, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec ont soumis leur proposition visant à mettre à contribution la santé financière de la caisse de retraite de leurs employés pour satisfaire à leurs exigences en matière de cibles financières. Si l'une se veut décente, l'autre, celle d'Hydro, ramène encore sur le tapis tout ce débat entourant la paternité des surplus. Dans ce dernier cas, une tierce partie, les retraités, proclame sa paternité sur le tiers des surplus. Pour parvenir à obtenir voix au chapitre, on entend s'en remettre à un recours collectif devant les tribunaux et espérer ainsi établir une jurisprudence.

Dans ce face-à-face entre l'Etat et les employés des secteurs public et parapublic, Québec espère économiser environ un milliard annuellement d'une réduction et de l'aménagement du temps de travail. «Le niveau de financement requis pour les caisses de retraite pour les deux prochaines années étant plus bas que prévu», on propose alors aux employés de compenser la perte de salaire afférente à une réduction du temps de travail par une baisse de leur taux de cotisation aux régimes. L'attachée de presse du premier ministre, Marthe Lawrence, apporte une nuance importante. «On ne touche pas au surplus actuel mais plutôt au surplus actuariel. Ce que l'on dit, c'est que sans congé de cotisation, le surplus de la caisse, qui oscille présentement autour des huit milliards, irait en augmentant.»

«On propose donc aux employés un congé de cotisation [partiel], équivalent à la réduction du temps de travail demandée, ce qui permettrait de préserver leur revenu net sans diminuer les bénéfices des régimes de retraite ni leur solidité financière.» En d'autres termes, on ne touche pas au surplus déjà accumulé.

Le compromis est d'autant plus acceptable, dans les circonstances, que cette mesure est temporaire et que les acteurs ne se trompent pas dans leurs calculs. Autrement, les employés de l'Etat risqueraient d'hypothéquer leurs prestations une fois la retraite venue.

La situation est tout autre chez Hydro-Québec. La société d'Etat pige carrément dans les surplus pour parvenir à ses cibles de rentabilité fixées par le gouvernement. En plus d'avoir puisé 90 millions à même les surplus au cours des trois dernières années, Hydro prévoit y prendre 120 millions par année à partir de 1997. Hydro entend également obtenir l'établissement d'une parité des taux de cotisation employeur-employé en s'accordant un congé de contribution de quatre ans. Dans la proposition soumise à l'exécutif syndical, comprise dans les nouvelles modalités d'un contrat de travail acceptées en principe mais étant encore soumises au vote des membres, le taux patronal doit passer de 10,48 % à 5,82 %, celui des cotisants demeurant inchangé.

Le contexte s'y prête, les dernières prévisions actuarielles faisant ressortir un excédent de 437 millions au 31 décembre 1995, sur un actif de six milliards. Selon les projections, ce surplus atteindrait les 734 millions cette année et les 801 millions l'an prochain, pour se diriger vers le 1,1 milliard en 2010. À ce rythme, le régime de retraite d'Hydro risquait même de franchir le maximum de 10 % au delà duquel les contributions ne sont plus admissibles aux déductions fiscales afférentes.

Ce geste a soulevé la colère des retraités d'Hydro, qui entendent réclamer leur quota-part et relancer le débat sur la paternité des surplus en élargissant cette fois aux bénéficiaires de ces régimes. La Cour suprême a déjà tranché dans les cas de caisses fermées ou de régimes terminés. Dans les dossiers Simonds et Singer, notamment, les tribunaux ont confirmé le droit des travailleurs (et de leurs descendants) au surplus. La Cour suprême a été plus loin en jugeant illégaux les congés de cotisation que ces entreprises se sont attribués lors de leur vie active.

Dans le cas des régimes actifs, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, adoptée en 1992, invite les parties engagées à convenir, entre elles, d'un mode de partage de l'excédent, qui doit recevoir l'adhésion d'au moins 70 % des participants et bénéficiaires. La nouvelle loi stipulait également que tout surplus ne pouvait être remis à l'employeur, ni distribué aux participants, qu'à la terminaison totale du régime. Mais Hydro peut s'en dégager en s'appuyant sur sa propre loi constitutive, qui lui confère pleine autorité lorsque vient le temps d'établir un régime de retraite et de le modifier, et ce, sans le consentement des retraités. «Hydro garantit aux retraités le respect de leurs droits aux prestations telles que déterminées [...] Hydro remplit à l'égard de la caisse de retraite et au bénéfice des participants actifs et non actifs tous les devoirs que lui impose sa charge fiduciaire», répond la société d'Etat.

Mais les 8000 retraités, qui constituent le tiers des effectifs d'Hydro prétendent avoir droit au tiers des surplus. «Si Hydro a pris 90 millions au cours des trois années précédentes, elle doit consentir 45 millions aux retraités. Si elle veut prendre 120 millions par année à partir de 1997, les retraités devraient avoir droit à 60 millions», a soutenu Claude Alarie, président de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec. Cette association regroupe 4000 membres. «Hydro nous a dit qu'elle pourrait puiser jusqu'à 2,26 milliards dans la caisse de retraite d'ici 2010 sans que cela affecte le montant de nos pensions. Cela veut-il dire qu'au moment où nous faisons nos contributions, nous sommes trop cotisés?»

On entend soumettre la question au verdict des tribunaux. Réunis en assemblée générale le 29 octobre, les 825 membres présents ont voté à l'unanimité en faveur d'un recours collectif, qui devrait être déposé vers la mi-janvier. On est prêt à s'engager dans une longue bataille qui devrait durer cinq ans et coûter au bas mot 50 000 \$ par année.



Gérard Bérubé

En d'autres termes, on ne touche pas au surplus déjà accumulé.

Le compromis est d'autant plus acceptable, dans les circonstances, que cette mesure est temporaire et que les acteurs ne se trompent pas dans leurs calculs. Autrement, les employés de l'Etat risqueraient d'hypothéquer leurs prestations une fois la retraite venue.

La situation est tout autre chez Hydro-Québec. La société d'Etat pige carrément dans les surplus pour parvenir à ses cibles de rentabilité fixées par le gouvernement. En plus d'avoir puisé 90 millions à même les surplus au cours des trois dernières années, Hydro prévoit y prendre 120 millions par année à partir de 1997. Hydro entend également obtenir l'établissement d'une parité des taux de cotisation employeur-employé en s'accordant un congé de contribution de quatre ans. Dans la proposition soumise à l'exécutif syndical, comprise dans les nouvelles modalités d'un contrat de travail acceptées en principe mais étant encore soumises au vote des membres, le taux patronal doit passer de 10,48 % à 5,82 %, celui des cotisants demeurant inchangé.

Le contexte s'y prête, les dernières prévisions actuarielles faisant ressortir un excédent de 437 millions au 31 décembre 1995, sur un actif de six milliards. Selon les projections, ce surplus atteindrait les 734 millions cette année et les 801 millions l'an prochain, pour se diriger vers le 1,1 milliard en 2010. À ce rythme, le régime de retraite d'Hydro risquait même de franchir le maximum de 10 % au delà duquel les contributions ne sont plus admissibles aux déductions fiscales afférentes.

Ce geste a soulevé la colère des retraités d'Hydro, qui entendent réclamer leur quota-part et relancer le débat sur la paternité des surplus en élargissant cette fois aux bénéficiaires de ces régimes. La Cour suprême a déjà tranché dans les cas de caisses fermées ou de régimes terminés. Dans les dossiers Simonds et Singer, notamment, les tribunaux ont confirmé le droit des travailleurs (et de leurs descendants) au surplus. La Cour suprême a été plus loin en jugeant illégaux les congés de cotisation que ces entreprises se sont attribués lors de leur vie active.

Dans le cas des régimes actifs, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, adoptée en 1992, invite les parties engagées à convenir, entre elles, d'un mode de partage de l'excédent, qui doit recevoir l'adhésion d'au moins 70 % des participants et bénéficiaires. La nouvelle loi stipulait également que tout surplus ne pouvait être remis à l'employeur, ni distribué aux participants, qu'à la terminaison totale du régime. Mais Hydro peut s'en dégager en s'appuyant sur sa propre loi constitutive, qui lui confère pleine autorité lorsque vient le temps d'établir un régime de retraite et de le modifier, et ce, sans le consentement des retraités. «Hydro garantit aux retraités le respect de leurs droits aux prestations telles que déterminées [...] Hydro remplit à l'égard de la caisse de retraite et au bénéfice des participants actifs et non actifs tous les devoirs que lui impose sa charge fiduciaire», répond la société d'Etat.

Mais les 8000 retraités, qui constituent le tiers des effectifs d'Hydro prétendent avoir droit au tiers des surplus. «Si Hydro a pris 90 millions au cours des trois années précédentes, elle doit consentir 45 millions aux retraités. Si elle veut prendre 120 millions par année à partir de 1997, les retraités devraient avoir droit à 60 millions», a soutenu Claude Alarie, président de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec. Cette association regroupe 4000 membres. «Hydro nous a dit qu'elle pourrait puiser jusqu'à 2,26 milliards dans la caisse de retraite d'ici 2010 sans que cela affecte le montant de nos pensions. Cela veut-il dire qu'au moment où nous faisons nos contributions, nous sommes trop cotisés?»

On entend soumettre la question au verdict des tribunaux. Réunis en assemblée générale le 29 octobre, les 825 membres présents ont voté à l'unanimité en faveur d'un recours collectif, qui devrait être déposé vers la mi-janvier. On est prêt à s'engager dans une longue bataille qui devrait durer cinq ans et coûter au bas mot 50 000 \$ par année.

## Demande d'injonction en Cour de l'Ontario

## Un groupe d'actionnaires d'Altamira s'oppose à l'OPA de Manuvie

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Deux actionnaires importants d'Altamira Management ont demandé une injonction, hier en Cour de l'Ontario, pour empêcher la Financière Manuvie d'acquiescer ce prospère fonds d'investissement, à un prix (656 millions) qu'ils jugent trop bas.

Ces deux demandeurs, AML Almiria Holdings, de Montréal, et les Actionnaires fondateurs de Gestion Altamira, de Toronto, détiennent respectivement 30,5 % et 11 % d'Altamira.

Manuvie, une grande société américaine, possède elle aussi 30,5 % d'Altamira, qu'elle souhaite acquiescer au complet pour 32 \$ l'action. Altamira Management affiche un actif de 6,1 milliards de dollars.

«Nous avons tout essayé pour ne pas en arriver à cette extrémité», a affirmé Ronald Meade, président du conseil d'Altamira. «Nous sommes déçus, c'est une triste journée de voir que nous ne pouvons nous entendre entre financiers. Cette compagnie [Altamira] a connu un succès énorme. Dans une situation semblable, nous devrions tous y gagner. Je ne comprends pas.»

L'offre de 656 millions de Manuvie, en date du 28 octobre, est trop faible et sûrement pas dans l'intérêt des actionnaires, disent les demandeurs. Selon Eric Baker, président d'AML Almiria Holdings, «la conduite de Manuvie dans cette affaire est inacceptable pour nous».

## À vendre depuis juin

Mais Manuvie maintient que l'offre est équitable. «Nous laissons le tribunal décider du litige», a affirmé la porte-parole Nancy Evans. La demande d'injonction sera entendue à compter d'aujourd'hui.

Altamira est à vendre depuis juin, quand une offre d'acquisition de 765 millions de la Banque TD a été retirée, les actionnaires de cette banque ayant craint que ce soit trop cher.

Suivant des documents déposés en cour, Altamira avait été évaluée par le courtier CIBC Wood Gundy, en mai, à 53 \$ l'action, soit 1,1 milliard en tout, dans le cas où la vente aurait lieu comme une offre publique. Pour sa part, RBC Dominion situait l'action dans une fourchette allant de 36 \$ à 39 \$ dans le cas où le fonds d'investissement serait vendu privément.

## Politique monétaire

## Les fruits promis se font attendre

L'inflation pourrait finalement s'avérer un peu trop basse

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

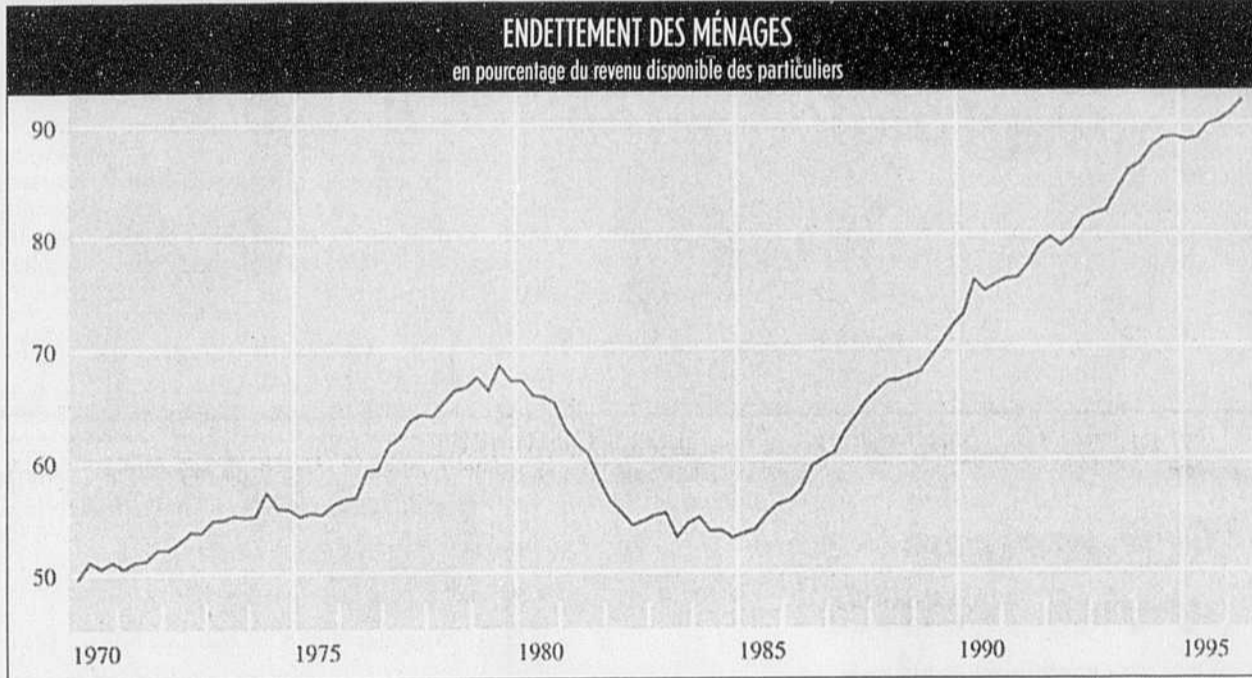
Quand le gouverneur de la Banque du Canada a fait son rapport sur la politique monétaire du pays la semaine dernière, il s'est bien gardé de parler de déflation comme il l'avait au printemps dernier. Ce mot avait alors suscité l'émoi et Gordon Thiessen avait fait son mea-culpa pour en avoir usé. S'il ne parle plus de déflation, la banque centrale estime toutefois que l'inflation demeurera dans la partie inférieure de la fourchette cible de la Banque du Canada au cours des prochains six mois, c'est-à-dire tout près du 1 %.

Pour ce qui est du moyen terme, la question demeure surtout de savoir si la tendance de l'inflation ne fera pas tomber le taux d'inflation en deçà de la limite inférieure de la fourchette cible de 1 % à 3 %, reconnaît le conseil de direction de la Banque du Canada dans son dernier rapport. Paradoxalement, la banque centrale dit s'attendre à une reprise «appréciable» de l'économie d'ici la fin de 1996 ou au début de 1997.

Une telle absence d'inflation est un signe de déflation dans certains secteurs de l'économie. Du reste, les économistes soutiennent que le taux d'inflation est surévalué de 0,5 % à 1,5 % au Canada compte tenu de la difficulté de bien tenir compte des gains de productivité et de l'effet de substitution pour des produits ou services moins chers. En période de vaches maigres, les consommateurs profitent davantage des rabais. Ils remplacent le beurre par la margarine, par exemple; rien à voir avec leurs rondsroues mais bien avec la minceur de leur portefeuille. Une étude de la Banque du Canada elle-même établit à 0,5 % cette surévaluation de l'inflation. Qui dit inflation de 1 % l'établit plutôt à 0 %, et rien ne prouve que ce surplus est compatible avec la croissance économique moins soutenue.

Dans son rapport, la Banque du Canada laisse entendre qu'elle ne tolérera pas que l'inflation baisse sous la barre du 1 %. «Il pourrait alors être nécessaire à moyen terme d'assouplir à nouveau les conditions monétaires», signale-t-elle. Cela peut surprendre: la banque centrale évoque un assouplissement des taux d'intérêt alors même qu'ils sont à leur plus bas au Canada — un taux d'escompte de 3,25 % — du jamais vu depuis 30 ans.

Malgré tout, «l'activité économique devrait nettement s'accroître au cours de la même période», estime la Banque du Canada. À force de baisser les taux, quelque chose devrait se produire. «En 20 ans que j'étudie la conjoncture, je n'ai



L'endettement des ménages, en pourcentage du revenu disponible, est passé de moins de 55 % en 1985 à plus de 92 % à la mi-1996.

jamais vu de baisses de taux importantes qui ne se sont pas traduites par de la croissance», soutient Maurice Marchon, professeur d'économie aux HEC, un chaud partisan de la politique monétaire de la Banque du Canada.

Au printemps dernier, le gouverneur Gordon Thiessen prévoyait une croissance économique de 2,5 % à 3 % au Canada tandis que les économistes du secteur privé se montraient réservés et parlaient plutôt de 1,5 % à 2 %. Depuis, ces mêmes économistes ont revu leurs prévisions à la baisse; la croissance économique a atteint jusqu'ici un faiblard 1,7 %.

## «Comme un superpétrolier»

«La banque centrale est comme un conducteur d'un superpétrolier: l'impact d'un virage ne se fait sentir que bien plus tard. Ce n'est que l'an prochain qu'on va voir les bénéfices dus aux taux actuels», rappelle M. Marchon. L'influence des bas taux d'intérêt actuels ne se fera sentir que dans 12 à 18 mois, dit la théorie.

Mais dans un contexte de chômage élevé, de salaires stagnants, d'endettement élevé et d'inflation nulle, que réservent les conditions économiques aux gens ordinaires à qui la situation des dernières années ne semble profiter? D'une façon générale, l'endettement des ménages, en pourcentage du revenu disponible, est passé de moins de 55 % en 1985 à plus de 92 % à la mi-1996. Et plus particulièrement, l'endettement par cartes de crédit atteint des sommets à près de 17 milliards au deuxième trimestre de 1996, selon les données de la Banque du Canada, tan-

dis qu'il s'agit d'une forme de crédit très onéreuse à l'heure actuelle.

En fait, pour retrouver le niveau d'activité économique d'avant la récession de 1991, ou un niveau comparable à ce que l'on observe à l'heure actuelle aux États-Unis, bref, pour être aussi bien nantis qu'il y a six ans, «il faudrait une croissance annuelle de 5 % pour les prochains cinq ans», souligne François Dupuis, économiste du Mouvement Desjardins. «On est tellement loin du potentiel.» Cette croissance de 5 % par année pendant cinq ans représente une somme de quelque 200 milliards.

«Je prévois une croissance de 3,5 % l'an prochain», dit Maurice Marchon, qui se considère «optimiste» et qualifie de «belle job» la prestation de la Banque du Canada depuis le virage amorcé dans les années 80 par le gouverneur John Crow.

Par leur politique fiscale et budgétaire, les gouvernements — fédéral ou provinciaux — sont en concordance, enfin, avec la politique monétaire menée par la Banque du Canada, souligne Daniel Racette, professeur d'économie aux HEC et directeur de l'Institut d'économie appliquée. On n'aurait pas pu suivre l'exemple des États-Unis qui n'ont pas sacrifié leur économie à l'autel de la basse inflation. «Il fallait que

la Banque du Canada gagne sa crédibilité», estime M. Racette. Pour que la Banque soit crédible, il y avait manifestement un prix à payer.

«Le taux d'inflation attendu a accusé un nouveau recul; à mesure que grandit la crédibilité de la politique monétaire, ce taux se rapproche du point médian de la fourchette de maîtrise de l'inflation», écrit la Banque du Canada dans son style suave. La crédibilité transcenderait donc les comportements des acteurs économiques. Une crédibilité qui a coûté 475 milliards depuis 1990 et coûte encore 50 milliards par année aux Canadiens parce que l'économie n'arrive pas à atteindre son plein potentiel, juge pour sa part l'économiste Pierre Fortin, un adversaire de la politique monétaire imposée au pays.

«Les marchés financiers, c'est comme saint Thomas d'Aquin. Après six ans d'expansion sans inflation, ils commencent juste à te croire. Les banques centrales du G7 ont tenu le cap pour faire sortir l'inflation du système. Les marchés financiers sont euphoriques», fait valoir Maurice Marchon, qui voit dans les données économiques mille raisons pour congratuler la Banque du Canada de sa rigueur anti-inflationniste dont les résultats sont attendus l'an prochain.

Pour retrouver le niveau économique d'avant la récession de 1991, il faudrait une croissance annuelle de 5 % pour les cinq prochaines années»

Cahier spécial

9 décembre 1996

LE DEVOIR

Tombée publicitaire: le vendredi 22 novembre 1996

Prix DU Québec

## ÉCONOMIE

Unanimité sur les priorités environnementales

# L'industrie porcine sent le besoin de redorer son blason

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Les participants au Forum sur l'industrie porcine ont rapidement fait l'unanimité sur la nécessité de mettre en place un plan d'action permettant le maintien et le développement de la production dans le respect de l'environnement tout en conciliant les impératifs économiques et sociaux. Ils se donnent toutefois jusqu'à l'an 2002 pour mettre en œuvre toutes les priorités environnementales qui auront été définies dans les mois à venir.

Il ne semble faire aucun doute que les pressions du public et des médias ont convaincu tous les décideurs au sein de cette industrie qu'il faut agir, comme on le constate en lisant dans un document explicatif l'aveu suivant: «Les intervenants sont conscients que l'image de l'industrie s'est gravement détériorée, ce qui a des conséquences néfastes dans ses relations avec les divers paliers de gouvernement et la population en général.»

Ce Forum de deux jours auquel participent les représentants de 26 organisations dont les membres sont très impliqués dans l'industrie porcine (producteurs, transformateurs et distributeurs) a aussi endossé plusieurs moyens susceptibles de corriger la situation à plus ou moins long terme. On commencera dès après les Fêtes par établir un portrait agro-environnemental de toutes les entreprises porcines au Québec, de manière à avoir une vue d'ensemble exacte qui permettra ensuite de préciser divers objectifs mesurables.

Un comité de suivi multipartite sera créé pour vérifier si l'action est conforme au plan. On élaborera aussi un code d'éthique; on identifiera les techniques susceptibles de remplacer celles qui aujourd'hui ne permettent

pas d'atteindre les normes environnementales, lesquelles feront l'objet d'une révision périodique par un comité d'experts. On mettra en place un processus de certification environnementale des entreprises porcines, incluant la réalisation des plans de fertilisation des sols. Le Forum propose également l'établissement d'un plan de communication publique pour informer la population, un mécanisme

**Le ministre  
Guy Julien  
a déclaré  
qu'aucun  
comportement  
délinquant  
ne sera toléré**

du suivi de la production et des relations au niveau municipal et régional. Enfin, on va mesurer et rendre compte annuellement sur une base régionale et provinciale de l'atteinte des objectifs fixés par l'industrie.

L'Union des producteurs agricoles et la Fédération des producteurs de porcs ont appuyé complètement ces propositions. Laurent Pellerin, président de l'UPA, soutient qu'il faut d'abord évaluer l'impact économique des mesures envisagées, après quoi on pourra mieux voir les échéanciers qui pourront être appliqués aux divers dossiers.

Guy Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a lui aussi poussé à la roue de l'environnement, déclarant qu'aucun comportement délinquant ne sera toléré. Même les institutions financières prennent désormais le dossier environnemental au sérieux. Grégoire Brisson, de la Banque Nationale, a rappelé qu'en cas de pollution, les producteurs sont responsables, et qu'en cas de reprise financière, c'est le prêteur qui devient alors responsable.

L'industrie porcine devra finalement convaincre les sceptiques de son sérieux, ce qui prendra sans doute un certain temps. En attendant, les consultations se poursuivent sur la question des odeurs. À cet égard, le ministre mentionne qu'on en est aux dernières limites de la discussion.

ROLLANDE PARENT  
PRESSE CANADIENNE

Le cinquième de la population québécoise qui s'adonne bon an mal an au ski alpin n'a cessé de diminuer la fréquence de la pratique de ce sport au cours des dernières années.

Durant la saison 1995-1996, les skieurs alpins au Québec ont pratiqué ce sport 4,3 fois en moyenne comparativement à 6,7 fois en moyenne en 1989, une baisse totale de 36%.

Ces données sont tirées d'une étude menée pour une septième année d'affilée par la Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal, rendue publique hier par le titulaire

Refroidis par le contexte économique?

# Les skieurs québécois glissent moins souvent

Michel Archambault. Les chercheurs ont noté que les jours où il y a eu le plus d'achalandage au cours de la dernière saison de ski, le thermomètre se situait entre 0 et -0,5°C. Ils croient que dans un contexte économique plus difficile, les adeptes du ski alpin attendent les conditions climatiques optimales pour se rendre sur les pentes.

Les stations de ski au Québec sont majoritairement fréquentées par des skieurs du Québec bien que la proportion de ceux-ci va en diminuant. En 1995-1996, les skieurs québécois représentaient en moyenne 77% de la clientèle contre un pourcentage variant de 83% à 88% au cours des sept années précédentes. Le nombre

d'Ontariens et d'Américains sont en hausse. Les Ontariens sont passés de 11% à 15% et les Américains de 3% à 6%. Ces clients provenant de l'extérieur du Québec ont fréquenté les six stations de ski les plus importantes. Dans l'espace d'un an, les skieurs provenant de l'extérieur du Québec ont constitué non plus 20% de l'ensemble de la clientèle des stations de ski les plus importantes mais 32%.

Au chapitre des prix des billets, les politiques varient. Pendant que les stations intermédiaires et petites ont réduit les prix, les grandes stations ont augmenté les leurs. Alors que pour l'ensemble des stations de ski les billets de saison sont le choix de 33%

des skieurs, cette proportion grimpe à 64,7% dans les petites stations de ski. Les stations de ski tirent de la vente des billets entre 43% et 53% de ses revenus totaux. Notons que sur 94 stations de ski au Québec, 75 ont participé à l'étude. Pour l'ensemble de ces stations, la rentabilité demeure fragile. En 1995-96, trois stations sur dix ont réalisé un bénéfice net comparativement à quatre sur dix l'année précédente.

Selon le porte-parole de l'Association des stations de ski du Québec, Guy Desrosiers, l'industrie du ski au Québec représente pas moins de 23 000 emplois et l'injection de 300 millions dans l'économie des régions où les activités sont au ralenti pendant l'hiver.

Métro-Richelieu

## Une sixième année consécutive de croissance

LE DEVOIR

Métro-Richelieu a enregistré, au cours de l'exercice financier 1996, une croissance des ventes et des profits pour une sixième année consécutive. Le chiffre d'affaires a atteint 3,27 milliards, soit une augmentation de 3,8% par rapport à 1995, alors que cet exercice financier comprenait 53 semaines d'exploitation. En excluant la 53<sup>e</sup> semaine de l'exercice 1995, la croissance du chiffre d'affaires a été de 5,8%.

Le bénéfice net a augmenté de 21,3% pour se situer à 61 millions comparativement à 50,3 millions avant gain net sur disposition de placement de 10,8 millions réalisé en 1995. Par action, il se situe à 1,92 \$ par rapport à 1,58 \$ en 1995, excluant toujours le gain net sur disposition de placement.

Métro a rappelé qu'elle avait complété, le 24 septembre dernier, une offre publique de rachat visant 5 millions, ou 17% de ses actions subal-

ternes catégorie A à un prix unitaire de 19,70 \$, pour une considération totale de 98,5 millions. «Cette offre publique de rachat d'actions par voie d'offres par adjudication constitue la deuxième transaction du genre au Canada.»

De plus dans le cadre du programme de rénovation et d'expansion 53,7 millions, dont 19,5 millions par les marchands indépendants, ont été investis en 1996 dans la modernisation des supermarchés Métro et des marchés d'escompte Super C. Ainsi, 38 magasins ont été rénovés et agrandis, alors que deux nouveaux magasins ont été construits et deux autres magasins transformés, ce qui a eu pour effet d'ajouter plus de 400 000 pieds carrés de superficie au réseau de détail.

Au cours du prochain exercice financier, Métro et ses marchands investiront près de 65 millions pour la rénovation, la modernisation et l'ouverture de nouveaux magasins de détail.

Groupe Vidéotron

## Produits d'exploitation en hausse de 14%

LE DEVOIR

Les produits d'exploitation du Groupe Vidéotron, pour les douze mois terminés le 31 août 1996, se sont élevés à 846,9 millions en comparaison de 740,6 millions pour l'année précédente, une augmentation de 14,3%. Plus de la moitié de cette hausse est attribuable aux activités nord-américaines. Le bénéfice d'exploitation avant amortissement était légèrement inférieur à 232 millions, soit une augmentation de 16,1% en regard des 200 millions réalisés en 1995.

Les fonds autogénérés ont atteint 157,8 millions comparativement à 135,9 millions en 1995, une hausse de 16,1%.

La perte nette pour 1996 a été de près de 34 millions, ou 33 cents par action, comparativement à un bénéfice net de 18,9 millions, ou 11 cents par action, au cours de l'année précédente. Cependant, en excluant le gain exceptionnel de 64,5 millions provenant principalement de la dilution de la participation de Groupe Vidéotron dans Video-

tron Holdings Plc suite à son premier appel public à l'épargne, ainsi que les réductions de valeur de certains éléments d'actif de 22,9 millions, la perte nette de 1995 aurait été de 22,8 millions. Dans le segment activités de télédistribution et de télécommunications, le nombre d'abonnés au service de base a augmenté de 2,1% au Canada en 1996. Il est passé de 1 173 246 à 1 197 886.

«Au nombre des événements clés de 1996, on compte la décision de réaliser la valeur de l'investissement au Royaume-Uni, l'acquisition de CFCF et le déploiement accéléré des activités aux États-Unis par le biais d'OpTel. Ces initiatives ont renforcé notre position concurrentielle au Canada et jeté les bases d'une activité dynamique aux États-Unis. Avec la vente de notre investissement au Royaume-Uni, nous sommes en excellente position pour établir Groupe Vidéotron en tant que fournisseur d'envergure des services de l'infrastructure en Amérique du Nord», a soutenu Vidéotron dans son communiqué.

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

### Vice-recteur ou vice-rectrice au partenariat et aux affaires externes

FONCTIONS

Sous la responsabilité immédiate de la rectrice et en concertation avec les autres vice-recteurs et vice-rectrices, et plus particulièrement avec la vice-rectrice à la formation et à la recherche, vous développerez des partenariats de formation et de recherche avec les collectivités externes, les organismes et les entreprises, à l'échelle régionale, nationale et internationale. Vous favoriserez les activités de formation offertes aux populations éloignées du campus, notamment par les Centres d'études universitaires, et assurerez la liaison avec les diplômés. Par ailleurs, vous veillerez au rayonnement et à la visibilité de l'Université et à la qualité de son image, tant à l'interne qu'à l'externe, en faisant, entre autres, la promotion de ses réalisations ainsi que de celles de son personnel, de ses étudiants et de ses diplômés. Enfin, vous superviserez le Bureau de la coopération internationale, le Bureau de liaison pour la recherche et le développement, le Bureau des diplômés, le Service de l'information et des relations publiques, le Service de formation sur mesure, les Centres d'études universitaires, le Centre de design et la Galerie de l'UQAM.

EXIGENCES

Titulaire d'un doctorat jumelé à une expérience d'enseignement et de recherche universitaire, vous avez participé à des projets de coopération internationale et connaissez bien les organismes d'aide au développement international, leurs réseaux et les organismes de financement de la recherche universitaire. Vous possédez également une expérience dans la négociation de partenariat ou d'entente avec des partenaires internes ou externes, êtes au fait des règles d'éthique qui gouvernent les relations de l'UQAM avec les partenaires externes ainsi que des normes relatives à la propriété intellectuelle. Par ailleurs, vous avez des notions appropriées des structures académiques et administratives de l'UQAM, du réseau de l'Université du Québec et de l'ensemble du réseau universitaire québécois. Enfin, vous devez avoir une vision et les capacités nécessaires pour vous engager dans un important processus de transformation au sein d'une organisation complexe, une expérience dans une équipe de direction et des qualités exceptionnelles d'entregent et de leadership.

TRAITEMENT

Selon la politique salariale des cadres supérieurs de l'UQAM.

DATE LIMITE

Votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae, devra être reçue avant 17 heures, le vendredi 29 novembre 1996, à l'adresse suivante:

M<sup>r</sup> Jacques Durocher, secrétaire général, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8.



OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE HULL

L'Office municipal d'habitation de Hull est à la recherche d'un(e):

### DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME :

L'Office municipal d'habitation de Hull, troisième gestionnaire de logements sociaux en importance au Québec, est un organisme sans but lucratif dont le mandat est d'administrer des immeubles d'habitation pour personnes à faible revenu sur le territoire hullais.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS :

Sous la responsabilité du Conseil d'administration et conformément aux normes et règlements de la Société d'habitation du Québec, le directeur de l'Office municipal d'habitation de Hull assume des fonctions de planification, d'organisation, de direction et de contrôle des activités relatives à la sélection, à la location, à l'entretien et à la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

EXIGENCES DU POSTE :

En plus de détenir un diplôme d'études universitaires de premier cycle et une expérience de dix (10) années dans un poste de gestion, le(la) candidat(e) recherché(e) devra posséder les compétences suivantes :

1. Connaissance du milieu de l'habitation sociale et des clientèles desservies.
2. Vaste expérience au sein du réseau communautaire et social.
3. Sens élevé de leadership et d'animation.
4. Capacité à travailler en partenariat.
5. Sensibilité aux enjeux actuels (financiers, économiques, sociaux).
6. Vision et philosophie de l'OMH comme réseau social.
7. Bonne maîtrise des méthodes de budgétisation et de comptabilisation.
8. Capacité d'utiliser des logiciels informatiques.

TRAITEMENT :

Le traitement est établi selon l'échelle salariale en vigueur à l'Office municipal d'habitation de Hull (56 480 \$ à 68 980 \$).

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae à l'adresse ci-dessous mentionnée, avant 16 h le 29 novembre 1996.

Comité de sélection  
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HULL  
92, boul. Saint-Raymond, bureau 302  
Hull (Québec) J8Y 1S7

NOUS SOUSCRIVONS AU PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS L'EMPLOI.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature, mais seules les personnes retenues seront contactées.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter  
madame Nicole Quinn au (819) 772-6644, poste 229.



Service du personnel, concours C2  
Genilog, inc.  
C.P. 568, succursale d'Youville  
Montréal QC H2P 2W1

Genilog, une jeune entreprise en pleine croissance, offre des services spécialisés en informatique.

Afin de compléter notre équipe pour réaliser de nouveaux mandats, notre société est à la recherche d'informaticiens possédant un diplôme universitaire en informatique, en mathématiques ou en génie. Les candidats retenus maîtrisent le français, ont une bonne connaissance de l'anglais et sont en mesure de travailler de façon rigoureuse et méthodique. Une connaissance approfondie d'outils de base de données et de gestion de réseaux est un atout indéniable.

Genilog souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. Nous remercions d'avance tous les candidats cependant, seuls ceux convoqués en entrevue seront contactés.

L'Université de Moncton sollicite des candidatures au poste suivant :

### Bibliothécaire en chef

L'Université de Moncton comprend différentes bibliothèques, dont une bibliothèque générale sur chacun de ses trois campus universitaires. Elle comprend également une bibliothèque à l'École de droit, un centre d'archives important au Centre d'études acadiennes et un centre de documentation à la Faculté des sciences de l'éducation.

Sous l'autorité immédiate du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la personne choisie sera appelée à diriger la bibliothèque Champlain, qui est la bibliothèque générale et centrale de l'université. Cette bibliothèque comprend au-delà de 450 000 volumes, des abonnements à plus de 2 000 périodiques ainsi qu'une quinzaine de bases de données en ligne. Ses services sont automatisés et utilisés par plusieurs milliers de personnes, dont la clientèle étudiante, le corps professoral et le public en général.

À ce titre, la personne responsable dirigera la planification et la coordination des services de la bibliothèque, verra au recrutement, à l'embauchage et à la supervision du personnel ainsi qu'aux consultations nécessaires avec les facultés et écoles, et assurera la supervision des différents services de la bibliothèque. De plus, elle maintiendra des voies de communication régulières entre les responsables des différentes bibliothèques et les impliquera dans la planification et la coordination des priorités de l'université en matière de services de bibliothèque.

La personne choisie devra posséder un grade universitaire de deuxième ou troisième cycle (normalement en bibliothéconomie) et avoir, de préférence, une expérience éprouvée en gestion ainsi qu'une expérience substantielle en tant que bibliothécaire, idéalement dans une université. Elle devra aussi être capable d'entretenir de bonnes relations interpersonnelles et à assurer des liens de collaboration avec la direction des autres bibliothèques. Enfin, il lui faudra maîtriser la langue française tant orale qu'écrite.

Ce mandat de cinq années est renouvelable.

Le traitement est établi selon la formation et l'expérience, et la date d'entrée en fonction est le 1<sup>er</sup> mars 1997 ou le plus tôt possible après cette date.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature sont priées de faire parvenir un curriculum vitae détaillé au plus tard le 31 janvier 1997 à M. Léandre Desjardins, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université de Moncton, Moncton (N.-B.) E1A 3E9. Télécopieur : (506) 858-4096  
Courriel électronique : desjarl@umoncton.ca

UNIVERSITÉ  
DE MONCTON

Ce concours s'adresse également aux femmes et aux hommes. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidents et résidents permanents seulement.

L'UQAM  
une force  
novatrice

Université  
du Québec  
à Montréal

CARRIÈRES  
&  
PROFESSIONS  
LE DEVOIR

Pour réservation  
publicitaire,  
composez  
985-3316  
ou  
1-800-363-0305

télécopieur  
985-3390

ÉCONOMIE

# Le Bloc déterre trois milliards de recettes fiscales

JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral pourrait récupérer jusqu'à trois milliards de dollars par année en revoyant certaines dépenses fiscales des corporations, et ensuite utiliser cet argent pour inciter les entreprises à créer de l'emploi. C'est ce qui ressort du projet de révision de la fiscalité corporative que le Bloc québécois a dévoilé hier, à Ottawa.

«Dans le système fiscal actuel, il y a des sacrifices annuels qui sont faits par le gouvernement, en termes de recettes, qui sont inacceptables sur le plan social, souligne le député bloquiste de Saint-Hyacinthe/Bagot, Yvan Loubier, porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances. On n'en a pas contre les dépenses fiscales. Certaines gagneraient même à être bonifiées. Mais il faut resserrer tout le système, et moduler la fiscalité pour qu'elle puisse contribuer davantage à la création d'emplois.»

Entre 1961 et 1995, la contribution des corporations aux recettes fiscales fédérales est tombée de 23 % à un peu plus de 9 %. Parce qu'il estime que cette chute est liée à de nombreux problèmes structurels de la fiscalité corporative, le Bloc québécois propose d'abolir ou de réviser douze dépenses fiscales majeures, sans menacer la compétitivité fiscale canadienne pour les corporations. «Le Canada, de manière constante, fait toujours partie des pays où la part des recettes fiscales corporatives en pourcentage des recettes est très faible, lit-on à cet effet dans le document intitulé *Dépenses fiscales corporatives au Canada: analyse critique et recommandations*. On constate également que cette part est

toujours plus faible qu'aux États-Unis pour l'ensemble des années étudiées, soit 1965, 1975, 1985 et 1993.»

Soucieux de créer un climat fiscal susceptible d'inciter les entreprises, particulièrement les PME, à créer des emplois durables, le Bloc propose de taxer les gains en capital à 100 %, comme les autres types de revenus. Le taux actuel de l'inclusion partielle des gains en capital, limité à 75 %, représentait un manque à gagner de 436 millions en 1992.

### Exonération sur les gains en capital

Le Bloc suggère aussi d'éliminer graduellement l'exonération de 500 000 \$ sur les gains en capital des PME, instaurée en 1985 par le gouvernement conservateur. Une telle mesure, qui visait à faciliter la constitution d'un fonds de retraite pour les propriétaires de PME, serait remplacée par un système d'incitation à la participation à un régime d'épargne-retraite. En 1993, elle constituait pour le gouvernement fédéral un manque à gagner de plus de 1,1 milliard.

L'impôt reporté doit également être repensé, estime M. Loubier. «On ne remet pas ce principe en question, mais on est contre certaines utilisations qui en sont faites.» Une modification des

règles d'admissibilité et la mise en place d'un mécanisme limitant le report indéfini par les grandes corporations permettraient ainsi d'éviter les importantes pertes de recettes liées au report des impôts. En 1994, le Bloc estime ainsi que 27 entreprises, totalisant des bénéfices comptables de 7 milliards, n'ont payé en moyenne que 6,57 % d'impôt.

Le Bloc demande également une révision des règles d'admissibilité aux crédits de recherche et de développement, qui devraient viser les salaires en R-D plutôt que l'acquisition des biens, tout en s'inspirant du modèle américain. Celui-ci, basé sur la moyenne historique des dépenses en R-D effectuées par une entreprise, permet d'éviter de lui verser un crédit d'impôt pour des sommes qui auraient de toutes façons été investies.

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+13,75	+32,90	+50,69	+0,06	-1,20
2926,42	5905,59	6397,60	74,53	378,20

## Le temps est à la faillite

Ottawa (PC) — Le rythme record des faillites, autant chez les particuliers que dans les entreprises, s'est maintenu en septembre, au Québec notamment. D'après le ministère fédéral de l'Industrie, pour les neuf premiers mois de l'année, 69 358 faillites sont survenues, soit une hausse de 20 % sur les 57 535 arrivées durant la même période en 1995. Jusqu'ici en 1996, il y a eu 58 531 faillites de particuliers et 10 827 dans les entreprises. Ces dernières sont spécialement vulnérables au Québec, qui déplore 40 % de toutes les faillites de compagnies pour environ le quart de la population du Canada. Au fil des neuf premiers mois, 4455 entreprises au Québec ont déposé leur bilan. Pour le mois de septembre, 6525 particuliers et 1107 compagnies ont fait faillite au Canada. Ce mois a vu l'Ontario et le Québec subir respectivement 2670 et 2622 faillites. Ces derniers chiffres incluent 487 dépôts de bilan d'entreprise au Québec et 262 en Ontario.

## Une autre année record pour Ro-Na

(Le Devoir) — Après seulement trois trimestres en 1996, le bénéfice net du Groupe Ro-Na Dismat dépasse celui de toute l'année 1995, déjà la meilleure de l'histoire du Groupe. Le bénéfice net des neuf mois terminés le 30 septembre dernier s'établit à 7,1 millions, en hausse de 33,8 % sur les neuf premiers mois de 1995. Par action il s'est chiffré à 1,06 \$. Les ventes s'élevèrent à 519,3 millions, une augmentation de 10,3 %.

## Inflation surprise

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des prix en hausse pour le gaz naturel, l'huile à chauffage et les fruits et légumes frais ont attisé l'inflation en octobre. Celle-ci a atteint un taux annuel de 1,8 %, le plus élevé en près d'un an depuis celui de 2,1 % observé en novembre 1995.

Or même si ce taux, compilé par Statistique Canada, a plutôt créé la surprise, les analystes l'ont qualifié de neutre et prédit qu'il n'influencerait pas les taux d'intérêt. En septembre, le taux d'inflation avait été de 1,5 %. En excluant les aliments périssables et l'énergie, deux composantes volatiles,

une inflation plus modeste de 1,3 % a été observée en octobre, après 1,2 % en septembre. Ce taux restreint, qui sert d'indicateur à la Banque du Canada, est resté dans la partie basse d'une fourchette de 1 à 3 % qu'elle utilise.

En octobre, les prix de l'énergie ont crû de 2,1 %, notamment à cause du gaz naturel en Ontario et de l'essence partout au pays. Le mazout a grimpé de 5,7 %, la hausse la plus forte en cinq ans.

Au rayon de l'alimentation, l'inflation a été de 0,6 %, attribuable entre autres à une montée de 37 % du prix des laitues et de 23 % du côté des tomates fraîches.

DEVICES ÉTRANGÈRES (EN DOLLARS CANADIENS)			
Afrique du Sud (rand)	0,3040	Hong-Kong (dollar)	0,1793
Allemagne (mark)	0,8913	Indonésie (rupiah)	0,000600
Australie (dollar)	1,1053	Italie (lire)	0,000920
Barbade (dollar)	0,6879	Jamaïque (dollar)	0,0426
Belgique (franc)	0,04446	Japon (yen)	0,01202
Bermudes (dollar)	1,3619	Mexique (peso)	0,1870
Bésil (real)	1,3433	Pays-Bas (florin)	0,8219
Caribbes (dollar)	0,5124	Portugal (escudo)	0,009215
Chine (renminbi)	0,1677	Royaume-Uni (livre)	2,2482
Espagne (peseta)	0,01102	Russie (rouble)	0,000252
États-Unis (dollar)	1,3418	Singapour (dollar)	0,9836
Europe (ECU)	1,7678	Suisse (franc)	1,0898
France (franc)	0,2637	Taiwan (dollar)	0,0503
Grèce (drachme)	0,005965	Venezuela (bolivar)	0,00295

SOURCE BANQUE DE MONTRÉAL

**SCRIBEC**  
PHOTOCOPIE  
IMPRIMERIE  
**385-9400**  
45, rue Jarry Est, Montréal  
Nous servons les lecteurs du «Devoir» avec empressement.

**Diners d'affaires**  
«La formule est d'une simplicité déconcertante. Une belle idée que ce restaurant, face à Radio-Canada.» J. Blanchette, Le Devoir  
«Bref, ce resto, c'est la fête. Dans l'assiette comme dans la salle.» R. Beauchemin, Voir  
Réservez tôt pour le temps des Fêtes  
1180, Wolfe (coin René-Lévesque) 526-0605

**MONGOLIE GRILL** cuisine unique  
«La formule est d'une simplicité déconcertante. Une belle idée que ce restaurant, face à Radio-Canada.» J. Blanchette, Le Devoir  
«Bref, ce resto, c'est la fête. Dans l'assiette comme dans la salle.» R. Beauchemin, Voir  
Réservez tôt pour le temps des Fêtes  
1180, Wolfe (coin René-Lévesque) 526-0605

**Beauty** L'ORIGINAL  
Venez goûter nos nouveautés  
Aussi bières importées, carte des vins  
93 Mont-Royal O. (angle St-Urbain) 849-8883

POUR ANNONCER DANS CETTE RUBRIQUE, COMPOSEZ LE 985-3322

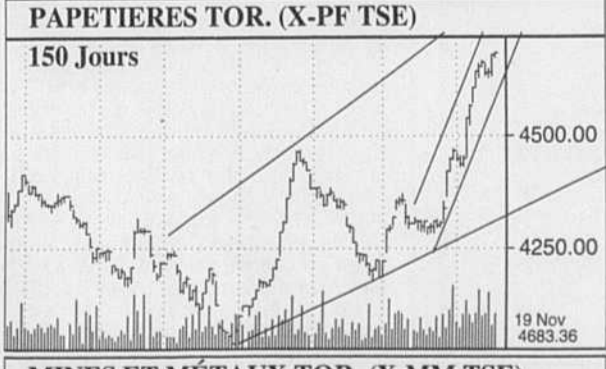
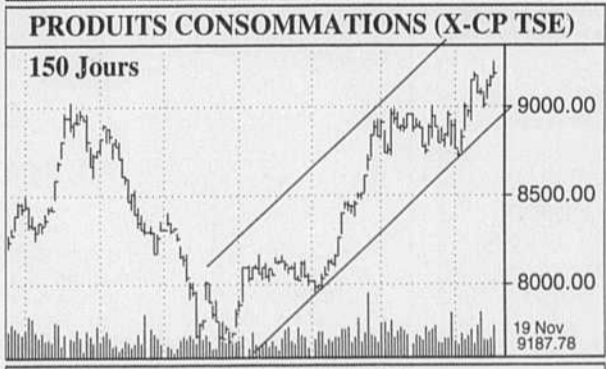
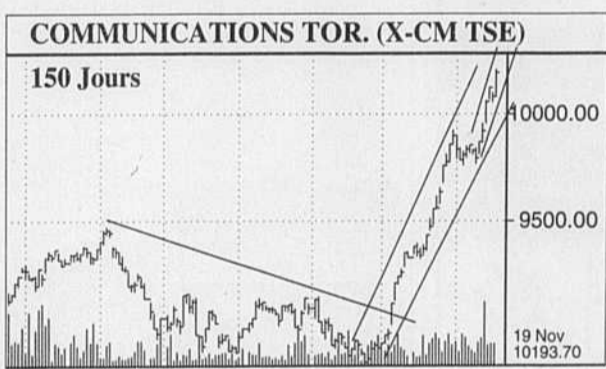
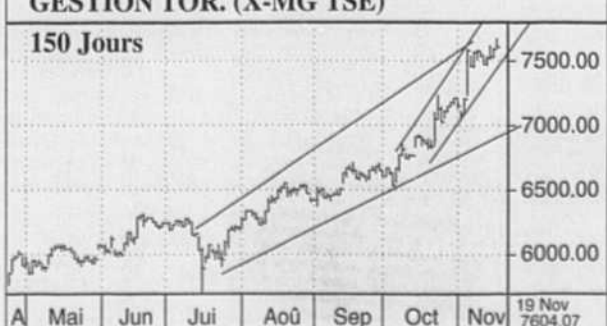
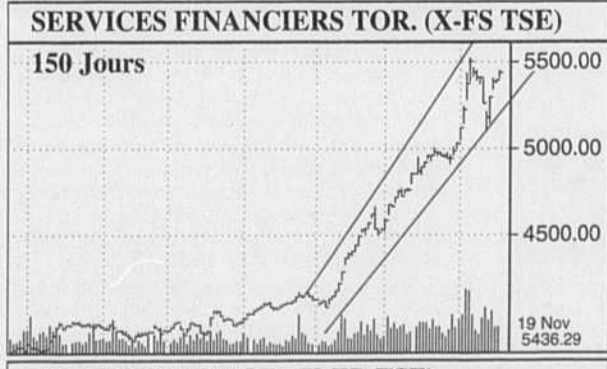
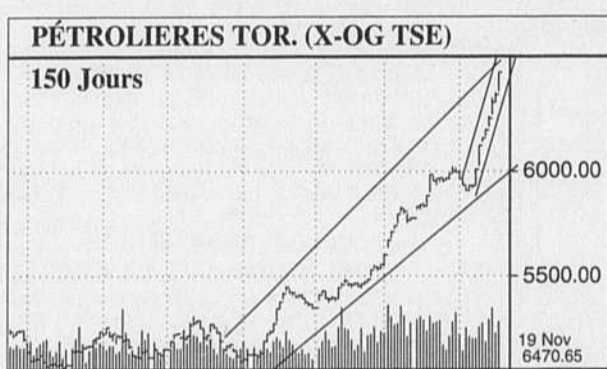
**Business à la carte**  
Les déjeuners-causeries 1996-1997  
CONFÉRENCIER INVITÉ  
**M. Percy Barnevik**  
Président du conseil d'administration et président du comité de direction ABB Asea Brown Boveri SA  
Mardi 3 décembre (Palais des Congrès de Montréal)  
Réservations : Ghislaine Larose, Téléphone : (514) 871-4001, Télécopieur : (514) 871-1255 ou (514) 871-5971  
Billet : 47 \$ membre, 54 \$ non-membre  
Carnet de 10 billets : 425 \$ (membres seulement), TPS (7 %) et TVQ (6,5 %) en sus  
Conception graphique : Vasco design

# COUP D'ŒIL BOURSIER

## Marché infatigable

MICHEL CARIGNAN  
COLLABORATION SPÉCIALE

Tous les marchés boursiers continuent leur tendance haussière. Les corrections n'ont touché que quelques secteurs et ont été de très courte durée. L'indice industriel américain continue à la hausse, suivant, comme le TSE 300 de Toronto, un étroit couloir haussier à très court terme dans son couloir haussier plus large confinant les fluctuations des derniers mois. Ce sont, une fois de plus, les pétrolières qui dominent les hausses, comme en fait foi le graphique quotidien du secteur. Tous les secteurs, mis à part les minières et les aurifères, sont dans une situation similaire aux indices majeurs, mais à des degrés de force différents les uns des autres. Seuls les immobilières, les forestières et le détail plafonnent quelque peu, sans toutefois se corriger. L'indice minier continue son petit mouvement oscillatoire d'une cinquantaine de points. Seule une percée à la hausse de cette formation confirmerait la poursuite de cette nouvelle tendance haussière. Les aurifères se corrigent encore faiblement et tout espoir de reprise de la tendance haussière n'est pas perdu. Il y a toujours une recrudescence de titres en reprise haussière. Le marché positif demeure très propice pour des changements majeurs dans beaucoup de compagnies et tout le monde s'acharne à en profiter. Le mot d'ordre général est de conserver les positions qui sont en profit puisqu'aucun nouvel élément négatif n'est survenu depuis des semaines. Il serait cependant sage de limiter les nouvelles positions à des titres en début de revirement haussier si votre portefeuille est déjà en forte proportion composé de titres devenus chers. Si on était rendu presque au haut du marché haussier, le fait d'avoir acheté trop de titres chers occasionnerait une baisse du portefeuille plus rapide que pendant la progression des derniers mois, advenant un revirement baissier. Quand ça va bien, il est quelquefois de mise de s'asseoir sur ses positions et de ne pas trop acheter en fin de course haussière.



**DECISION-PLUS**  
Séminaire d'information  
Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.  
Mercredi le 20 novembre  
740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 19:00h  
Réservez votre place : (514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE MONTRÉAL</b>				
XXM:Indice du marché	15502	2926.42	+13.75	0.5
XCB:Bancaire	5555	4136.54	+29.63	0.7
XCO:Hydrocarbures	2824	2281.23	+17.97	0.8
XCM:Mines et métaux	4028	3246.73	-6.83	-0.2
XCF:Produits forestiers	2465	2728.20	-10.32	-0.4
XCI:Biens d'Équipement	3508	2774.94	+24.87	0.9
XCU:Services publics	2877	2662.98	+1.07	0.0

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE TORONTO</b>				
TSE 35	17313	313.49	+1.63	0.5
TSE 100	*	358.04	+1.78	0.5
TSE 200	*	357.29	+2.84	0.8
TSE 300	64958	5905.55	+32.86	0.6
Institutions financières	7986	5436.29	+43.31	0.8
Mines et métaux	7792	5420.38	-6.34	-0.1
Pétrolières	14833	6470.65	+104.81	1.6
Industrielles	10940	3898.70	+28.12	0.7
Aurifères	4172	11496.05	-72.70	-0.6
Pâtes et papiers	3196	4683.36	+4.76	0.1
Consommation	2582	9187.78	+20.59	0.2
Immobilières	797	2079.41	+20.14	1.0
Transport	2492	6181.44	+129.88	2.1
Pipelines	1635	4796.39	-28.26	-0.6
Services publics	1482	4551.61	+28.75	0.6
Communications	1565	10193.70	+109.58	1.1
Ventes au détail	4376	4696.76	+7.26	0.2
Sociétés de gestion	1103	7604.07	+15.48	0.2

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
<b>BOURSE DE VANCOUVER</b>				
Indice général	28114	1149.79	-11.30	-1.0

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
<b>MARCHÉ AMÉRICAIN</b>						
30 Industrielles	34541	6397.60	+50.69	0.8		
20 Transports	7052	2257.06	+14.43	0.6		
15 Services publics	3768	234.49	+1.12	0.5		
65 Dow Jones Composé	45361	2018.52	+14.41	0.7		
Composite NYSE	*	391.80	+1.90	0.5		
Indice AMEX	*	668.29	+4.87	0.7		
S&P 500	*	737.02	-0.60	-0.1		
NASDAQ	*	1262.62	+8.05	0.6		

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
<b>LES PLUS ACTIFS DE TORONTO</b>						
SHERRITT INTL CP	4218	8.75	8.60	8.70	+0.10	1.2
BRE-X MINERALS	3645	22.55	20.65	22.25	+1.75	8.5
EDPER GRP LTD A	2255	7.70	7.60	7.70	+0.05	0.7
METHANEX CP	2254	13.10	12.85	13.00	-0.15	-1.1
GULF CDA RES LTD	1786	9.25	9.10	9.20	-0.05	-0.5
PAN EAST PETR CP	1777	5.75	5.65	5.70	-0.05	-0.9
BRANDEVOR ENTR	1536	0.09	0.08	0.06	-0.01	-1.3
BARRICK GOLD CP	1409	37.35	36.55	36.70	-0.50	-1.3
TRANSNDA	1352	23.30	22.85	23.10	-0.15	-0.6
LOBLAW COS LTD	1269	14.50	14.10	14.40	+0.35	2.5

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
<b>LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL</b>						
PROVIGO INC	3056	5.75	5.00	5.10	-0.65	-11.3
TOR BK	593	35.30	34.65	35.25	+0.55	1.6
MACMILLAN BLOEDEL	581	19.60	19.35	19.35	+0.10	0.5
BANK OF MONTRÉAL	525	43.60	43.00	43.60	+0.60	1.4
QUEBECOR INC B	493	25.00	24.35	24.95	+0.55	2.3
BOMBARDIER INC B	450	24.20	23.90	24.15	+0.30	1.3
DENISON MINES LTD	411	0.32	0.31	0.31	-0.01	-3.1
QUEBECOR INC A	395	25.00	24.50	25.00	+0.60	2.5
BRESEA RES LTD	339	13.45	12.05	13.30	+1.50	12.7
AIR CANADA	328	6.50	6.35	6.50	+0.10	1.6

Téléphone: 985-3344

AVIS PUBLICS

Télécopieur: 985-3340

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE des biens de: SUCCESSION JAMES B FLANAGAN, décédé le 5 mai 1996 et demeurant au 33, Artyle, app. 631, St-Lambert Qc. L'inventaire peut être consulté au Montreal Trust 1800 Avenue McGill College, 4e étage, Montréal, Qc, H3A 3K9. Montréal, le 18 novembre 1996

CRÉANCES, NO: 500-32-019052-960. Michel Lamoureux, Partie Demanderesse, -vs- Régis Gagné, Partie Défenderesse. Le 4ème jour de décembre 1996, à 10h00, au 3750, Crémazie, #100, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de Régis Gagné, saisis en cette cause, consistant en: 1 micro-ondes Kitchen K, blanc, et acc.; 1 vidéo VHS Hitachi et acc.; 1 vidéo VHS, noir, Sears, et acc.; 1 télévision Panasonic Solid State et acc.; 1 dactylo IBM, noir, et acc.; 1 guitare électrique et sa boîte et acc.; 1 lave-vaisselle General Electric et acc.; 1 ensemble d'arc et flûtes Martin et les flûtes, avec étui et acc.; 1 Super Nintendo et acc.; 1 Commodore Amiga 500, Personnel Computer, 2 manettes, et acc.; et divers autres items. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Letakis, Huisier du district de Longueuil, (514)465-4850. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-027071-963. Les Modes J.J. s.e.n.c., Partie Demanderesse -vs- Rino Scaglione et als, Partie Défenderesse. Le 3ième jour de décembre 1996, à 10h00, au 2120, du Collège, Ville St-Laurent, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de Rino Scaglione et als, saisis en cette cause, consistant en: 1 ordinateur comprenant 1 écran, 1 boîtier Colorado 1 imprimante Hewlett Packard Laser, 1 clavier, 1 souris; 1 dactylo Brother grise, électronique et acc.; 1 automobile Dodge Grand Caravan ES verte, et acc.; piano Eszenberg brun et acc.; 1 micro-ondes Quasar et acc.; 1 bureau de travail en mélamine blanche, en forme

de L, 1 porte, 2 tiroirs; et divers autres items. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Letakis, Huisier du district de Longueuil, (514)465-4850. GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Madame GRACE MUNANDO. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) (Divorces) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT KHE SIM NA Partie demanderesse -vs- GRACE MUNANDO Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à Madame GRACE MUNANDO, de comparaître en retard à la demande en divorce au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de M. NIRCIO GARCIA-CONTRERAS. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) (Divorces) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT VIOLETA CABANGON, Partie demanderesse c. FEDERICO MANGONON, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à M. Federico Mangonon de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est rue Notre-Dame, à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en

divorce a été remise au greffe à l'intention de M. Federico Mangonon. Lieu: Montréal. MICHEL MARTIN, G.A. Changement de nom d'une personne majeure Prenez avis que BERTHE KATHLEEN MALLETTE domiciliée à 574 Chester, Beaconsfield, Qué., H9W 3K1 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de BETTY KATHLEEN MALLETTE. BERTHE KATHLEEN MALLETTE 15 novembre 1996.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT GREFFIER ADJOINT JATINDER KAUR CHAHAL, Partie demanderesse c. KEWAL SINGH CHAHAL, Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à KEWAL SINGH CHAHAL, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KEWAL SINGH CHAHAL. Lieu: Montréal. Date: 14 novembre 1996. LISE DUCHESNE, G.A.

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHA & OMEGA CHRISTIAN FELLOWSHIP CHURCH INT'L INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

LOI SUR LA FAILLITE AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE Dans l'affaire de la faillite de: ALPHABET INC., personne morale ayant eu sa principale place d'affaires au 3975, rue Notre-Dame Ouest, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, H4C 1R2. Débitrice AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la débitrice susdite a fait cession de ses biens le 12<sup>e</sup> jour de novembre 1996 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 2<sup>e</sup> jour de décembre 1996, à 9 h 30, au bureau du Séquestre Officiel, situé au 5, Place Ville-Marie, 8<sup>e</sup> étage, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec. Daté de Montréal, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. SAMSON BÉLAIR / DELOITTE & TOUCHE INC. Syndic Lynda Lalonde, CIP Responsable désigné 1, Place Ville-Marie Bureau 3000 Montréal (Québec) H3B 4T9 Tél.: (514) 393-7338 Fax: (514) 393-5459

VILLE DE WESTMOUNT BUDGET 1997 - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 1997/98/99 AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffier de la Ville de Westmount: QUE le budget de la Ville de Westmount pour l'exercice financier 1997 ainsi que le programme triennal d'immobilisations de ladite Ville pour les exercices financiers 1997, 1998 et 1999, seront déposés pour adoption à une séance spéciale du Conseil municipal de la Ville de Westmount qui se tiendra le lundi 2 décembre 1996, à 20 h 00 dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 4333, rue Sherbrooke, Westmount, Québec; et QUE, lors de ladite séance spéciale, les délibérations dudit Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ledit budget et ledit programme triennal d'immobilisations. DONNÉ à Westmount, ce 20<sup>e</sup> jour de novembre 1996. M<sup>me</sup> Marie-France Paquet Greffier de la Ville

RAYMOND, CHABOT INC. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: LE ST-JEAN RESTO GRILL INC., 145, boul. St-Joseph, local 80, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1W5. Avis est par les présentes donné que Le St-Jean Resto Grill Inc., ayant déposé une cession le 13<sup>e</sup> jour de novembre 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4<sup>e</sup> jour de décembre 1996 à 9 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. ST-HYACINTHE, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. Raymond, Chabot Inc. 493, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261 LE DON DE CHANGER LES CHOSES

RAYMOND, CHABOT INC. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: LE ST-JEAN RESTO GRILL INC., 145, boul. St-Joseph, local 80, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1W5. Avis est par les présentes donné que Le St-Jean Resto Grill Inc., ayant déposé une cession le 13<sup>e</sup> jour de novembre 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4<sup>e</sup> jour de décembre 1996 à 9 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. ST-HYACINTHE, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. Raymond, Chabot Inc. 493, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261 LE DON DE CHANGER LES CHOSES

RAYMOND, CHABOT INC. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: LE ST-JEAN RESTO GRILL INC., 145, boul. St-Joseph, local 80, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1W5. Avis est par les présentes donné que Le St-Jean Resto Grill Inc., ayant déposé une cession le 13<sup>e</sup> jour de novembre 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4<sup>e</sup> jour de décembre 1996 à 9 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. ST-HYACINTHE, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. Raymond, Chabot Inc. 493, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261 LE DON DE CHANGER LES CHOSES

RAYMOND, CHABOT INC. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: LE ST-JEAN RESTO GRILL INC., 145, boul. St-Joseph, local 80, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1W5. Avis est par les présentes donné que Le St-Jean Resto Grill Inc., ayant déposé une cession le 13<sup>e</sup> jour de novembre 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4<sup>e</sup> jour de décembre 1996 à 9 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. ST-HYACINTHE, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. Raymond, Chabot Inc. 493, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261 LE DON DE CHANGER LES CHOSES

RAYMOND, CHABOT INC. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: LE ST-JEAN RESTO GRILL INC., 145, boul. St-Joseph, local 80, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1W5. Avis est par les présentes donné que Le St-Jean Resto Grill Inc., ayant déposé une cession le 13<sup>e</sup> jour de novembre 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4<sup>e</sup> jour de décembre 1996 à 9 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. ST-HYACINTHE, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. Raymond, Chabot Inc. 493, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261 LE DON DE CHANGER LES CHOSES

MOTS CROISÉS 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 HORIZONTELEMENT 1- Phare rotatif. — 3- Erbum. 2- Chauffeur de camion. — 4- Mal d'oreille. — 5- Accompagne. 6- Relatif aux montagnagnes. — 7- Grand moustique. 8- Divinité. — 9- «Égal». — 10- Lui. 11- Pourtant. 12- Saison. — 1- Qui a cessé d'être. 2- Graisse. — 3- Contes-tions. 4- Patrie d'Einstein. — 5- Baudet. 6- Produit laitier. — 7- Zinc. — 8- Terbium. 9- Vase. — 10- Qui présente trois faces (Math.). 11- Enseigne. — 12- Étude des lois. 1- Sélénium. — 2- Dispose en alternant les joints (Techn.). — 3- Règle. Cabaret. Briller dans un examen. — Plat. Rigueur. Vin de liqueur charnetais. Lawrencium. — À la mode. Hélium. — Notre-Seigneur. — Fer. Mât d'un voilier. Médicament antituberculeux. Polluer. Obtenus. — Venu au monde. — Tromperie. Enfoncees. — Trois personnes. Vrai. — Abruti. Solution d'hier PUNERAILLES AVIRON LAMBE MULETTER PAX ILLUSSEININ / ECHERSTROLA / EXASPERER ACCU / ANTERECLIRON / VIGOROUILIN / ENSELORE SU / UEMEUTE TEX 1- Qui va par degrés. — 2- Arbrisseau. — 3- Embarcation. — 4- 24 071 725 5

RAYMOND, CHABOT INC. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ Dans l'affaire de la faillite de: LE ST-JEAN RESTO GRILL INC., 145, boul. St-Joseph, local 80, St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 1W5. Avis est par les présentes donné que Le St-Jean Resto Grill Inc., ayant déposé une cession le 13<sup>e</sup> jour de novembre 1996, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4<sup>e</sup> jour de décembre 1996 à 9 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec. ST-HYACINTHE, ce 15<sup>e</sup> jour de novembre 1996. Raymond, Chabot Inc. 493, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261 LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Merci de donner OBJECTIF: 28 M JE DONNE, JE CHANGE 24 071 725 5 CENTRAIDE 493, rue Sherbrooke ouest, Montréal, (Québec) H3A 1B6 Tél.: (514) 288-1261 LE DON DE CHANGER LES CHOSES

Régie des rentes du Québec Appel d'offres Projet La Régie des rentes du Québec sollicite des offres de fournisseurs spécialisés en technologie de l'information pour l'acquisition de quatre serveurs de fichiers de marque Compaq. Obtention des documents d'appel d'offres Les documents d'appel d'offres sont à la disposition des intéressés à l'adresse suivante: Régie des rentes du Québec Service des ressources matérielles Monsieur André St-Martin 2600, boul. Laurier, local 650 Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3 Tél.: (418) 643-8263 Ces documents peuvent être obtenus au coût de vingt dollars (20 \$), toutes taxes comprises. Cette somme n'est pas remboursable. Elle doit être versée en argent comptant, par chèque visé ou mandat postal émis à l'ordre de la Régie des rentes du Québec. Réception et ouverture des offres Les offres doivent parvenir à l'adresse indiquée plus haut au plus tard le 4 décembre 1996 à 15 h, heure locale. L'ouverture des offres s'effectuera à cette même adresse, sera publique et suivra la date et l'heure limites fixées pour le dépôt des offres. Fournisseurs admis à présenter une offre Seuls sont admis à présenter une offre les fournisseurs possédant les qualifications requises, un établissement au Canada et qui ont demandé les documents d'appel d'offres en leur nom. La Régie des rentes du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Le président-directeur général, Claude Legault Québec

AVIS PUBLIC Outremont Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la zone C-5 illuistrée sur le croquis donné ci-après: En parlant du point situé à l'intersection de la limite est de la ville et la ruelle située à l'arrière des propriétés ayant façade sur le côté nord de l'avenue Van Horne, en direction ouest en longean ladite ruelle jusqu'au centre de l'avenue Durocher, en direction nord en longean ladite avenue jusqu'au prolongement de la limite sud du lot cadastre 32-7-35; en direction ouest en longean la limite sud dudit lot jusqu'à sa limite ouest; vers le nord en longean la limite ouest des lots cadastre 32-7-36 à 32-7-41 jusqu'au prolongement de la limite sud du lot cadastre 33-365; en direction ouest en longean la limite sud dudit lot jusqu'à la limite sud-est de la propriété portant le numéro civique 901; avenue De l'Épée; vers l'ouest en longean la limite sud de ladite propriété jusqu'au centre de l'avenue De l'Épée; en direction nord jusqu'à la limite sud des voies de chemin de fer du Canadien Pacifique; en direction est en longean ladite limite jusqu'à la limite est de la ville; en direction sud en longean ladite limite jusqu'au point de départ. AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité QUE: 1<sup>o</sup> Lors de sa séance spéciale du 28 octobre 1996, le conseil de ladite municipalité a adopté le Règlement 1244 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage 1177»; 2<sup>o</sup> L'objet de ce règlement consiste à modifier le Règlement de zonage 1177 afin de: • permettre les usages de type habitation unifamiliale et bifamiliale (duplex) dans la zone C-5; • interdire les usages de commerce primaire, de restaurant, de commerce de récréation et de commerce de gros dans cette zone; • fixer la hauteur minimale des bâtiments à 3 niveaux dans cette zone; • fixer la hauteur maximale des habitations unifamiliale et bifamiliale (duplex) à 3 niveaux dans cette même zone; 3<sup>o</sup> Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la zone C-5 peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre tenu à cette fin; 4<sup>o</sup> Ce registre sera accessible sans interruption de 9 à 19 heures le mercredi 27 novembre 1996 à l'hôtel de ville d'Outremont située au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont; 5<sup>o</sup> Le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14. Si ce nombre n'est pas atteint, ledit règlement sera alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter; 6<sup>o</sup> Les résultats de la procédure d'enregistrement seront annoncés le 27 novembre 1996 à 19h05 à l'hôtel de ville d'Outremont située au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont; 7<sup>o</sup> Le Règlement 1244 peut être consulté au bureau du soussigné situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine à Outremont du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures à 16h30. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER Les conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la zone susmentionnée sont les suivantes: a) Est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la zone susmentionnée, toute personne qui, à la date d'adoption du règlement, soit le 28 octobre 1996, remplit l'une ou l'autre des trois conditions suivantes: être domicilié dans cette zone, être propriétaire d'un immeuble situé dans cette zone au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) ou être occupant d'un lieu d'affaires situé dans cette zone au sens de la même loi. Une personne physique doit également, le 28 octobre 1996, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2); b) Une personne morale qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise de l'un de ses membres ou administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution. La personne désignée doit, le 28 octobre 1996, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2); c) Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'un lieu d'affaires occupé par des coccupants, seul le copropriétaire ou le coccupant désigné à cette fin a droit d'être inscrit sur la liste référendaire de cette zone et de voter sur le règlement, à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant du lieu d'affaires, et d'enregistrer au même titre une demande de scrutin référendaire lors de la procédure d'enregistrement. Les copropriétaires ou coccupants qui sont des personnes habiles à voter dans la zone susmentionnée désignent parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne n'ayant pas déjà le droit d'être inscrite prioritairement sur la liste référendaire de cette zone, à titre de personne domiciliée, à titre de propriétaire unique d'un immeuble ou à titre d'occupant unique d'un lieu d'affaires; d) Les personnes morales, copropriétaires et coccupants qui désirent effectuer une première désignation ou remplacer celle qui existe, doivent transmettre la procuration ou la résolution de désignation au soussigné, greffier de la Ville d'Outremont, au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Outremont, Québec, H2V 4R2. Elle prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas remplacée. DONNÉ à Outremont, ce vingtième jour du mois de novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize. Le greffier de la municipalité, Mario Gerbeau, o.m.a.

AVIS PUBLIC Outremont Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la zone C-5 illuistrée sur le croquis donné ci-après: En parlant du point situé à l'intersection de la limite est de la ville et la ruelle située à l'arrière des propriétés ayant façade sur le côté nord de l'avenue Van Horne, en direction ouest en longean ladite ruelle jusqu'au centre de l'avenue Durocher, en direction nord en longean ladite avenue jusqu'au prolongement de la limite sud du lot cadastre 32-7-35; en direction ouest en longean la limite sud dudit lot jusqu'à sa limite ouest; vers le nord en longean la limite ouest des lots cadastre 32-7-36 à 32-7-41 jusqu'au prolongement de la limite sud du lot cadastre 33-365; en direction ouest en longean la limite sud dudit lot jusqu'à la limite sud-est de la propriété portant le numéro civique 901; avenue De l'Épée; vers l'ouest en longean la limite sud de ladite propriété jusqu'au centre de l'avenue De l'Épée; en direction nord jusqu'à la limite sud des voies de chemin de fer du Canadien Pacifique; en direction est en longean ladite limite jusqu'à la limite est de la ville; en direction sud en longean ladite limite jusqu'au point de départ. AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité QUE: 1<sup>o</sup> Lors de sa séance spéciale du 28 octobre 1996, le conseil de ladite municipalité a adopté le Règlement 1244 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage 1177»; 2<sup>o</sup> L'objet de ce règlement consiste à modifier le Règlement de zonage 1177 afin de: • permettre les usages de type habitation unifamiliale et bifamiliale (duplex) dans la zone C-5; • interdire les usages de commerce primaire, de restaurant, de commerce de récréation et de commerce de gros dans cette zone; • fixer la hauteur minimale des bâtiments à 3 niveaux dans cette zone; • fixer la hauteur maximale des habitations unifamiliale et bifamiliale (duplex) à 3 niveaux dans cette même zone; 3<sup>o</sup> Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la zone C-5 peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre tenu à cette fin; 4<sup>o</sup> Ce registre sera accessible sans interruption de 9 à 19 heures le mercredi 27 novembre 1996 à l'hôtel de ville d'Outremont située au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont; 5<sup>o</sup> Le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14. Si ce nombre n'est pas atteint, ledit règlement sera alors réputé approuvé par les personnes habiles à voter; 6<sup>o</sup> Les résultats de la procédure d'enregistrement seront annoncés le 27 novembre 1996 à 19h05 à l'hôtel de ville d'Outremont située au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine à Outremont du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 heures à 16h30. CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER Les conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la zone susmentionnée sont les suivantes: a) Est une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la zone susmentionnée, toute personne qui, à la date d'adoption du règlement, soit le 28 octobre 1996, remplit l'une ou l'autre des trois conditions suivantes: être domicilié dans cette zone, être propriétaire d'un immeuble situé dans cette zone au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) ou être occupant d'un lieu d'affaires situé dans cette zone au sens de la même loi. Une personne physique doit également, le 28 octobre 1996, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2); b) Une personne morale qui est habile à voter exerce ses droits par l'entremise de l'un de ses membres ou administrateurs ou employés qu'elle désigne à cette fin par résolution. La personne désignée doit, le 28 octobre 1996, être majeure et de citoyenneté canadienne et n'être ni en curatelle, ni frappée d'une incapacité de voter au sens de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2); c) Dans le cas d'un immeuble appartenant à des copropriétaires indivis ou d'un lieu d'affaires occupé par des

# LE DEVOIR

## LES SPORTS

**Etat de la réserve collective de sang**

**Groupe sanguin**

O- 38%

La Société canadienne de la Croix-Rouge

Info-collecte: 524-6724

Tremblay retrouve la bonne humeur

### L'effet thérapeutique de la victoire

GUY ROBILLARD  
PRESSE CANADIENNE

Hartford — Ah ce qu'une victoire peut faire, même avant une inquiétante séquence de trois matchs en quatre soirs à l'étranger!

Mario Tremblay était d'humeur à blaguer, hier, avant le départ pour Hartford, se disant complètement remis de ses récents problèmes de santé.

*«Je vais très bien, a-t-il dit. J'ai fait une petite indigestion. C'est parce qu'on a été sur la route récemment et moi je ne bois que de la Molson Export. C'est pour ça que j'ai été malade...»*

La discussion a ensuite dévié sur le

frère André qui, aux dernières nouvelles, n'était pas du voyage. *«Avant le match [la victoire contre Vancouver], j'avais montré cette photo [du frère André] à Vincent Damphousse et Marc Bureau en leur disant que ça allait nous porter chances.»*

L'entraîneur l'a gardée dans une poche de son veston pour le match et l'a montrée fièrement à Bureau vers la fin. *«Vous savez, même si je ne dis pas toujours des choses gentilles [il faisait référence à ses blasphèmes à répétition quand il devient trop contrarié], je suis quand même croyant.»*

Au point de monter les marches de l'oratoire Saint-Joseph à genoux, selon

la tradition? (C'est là qu'est exposé le cœur du frère André). *«Non, pas à ce point-là», a répondu Tremblay en riant.*

Jacques Demers, son prédécesseur, n'avait-il pas été prior à Sainte-Anne-de-Beaupré pour éliminer les Nordiques, un petit miracle à l'époque?

Tremblay a bien apprécié la journée de congé de dimanche: *«J'ai pu passer la journée avec ma famille, prendre l'air et relaxer.»*

Même au plus fort de la tempête, a-t-il dit, il n'a jamais été question de tout abandonner pour retourner planter des choux (ou ces journalistes...).

EN BREF

### Albert Belle décroche le gros lot

(AP) — Albert Belle a accepté l'offre des White Sox de Chicago, qui lui ont consenti un contrat de cinq ans qui fait de lui le joueur le mieux rémunéré du baseball. L'entente est estimée à 52,5 millions \$ US pour cinq ans, ce qui en fait le contrat le plus lucratif du baseball tant pour la durée de l'entente que pour le salaire moyen. L'imprévisible voltigeur de 30 ans, suspendu à plusieurs reprises pour ses accès de colère pendant son séjour à Cleveland, a guidé les Indiens au championnat de la Ligue américaine en 1995, le premier de l'équipe depuis 1954, et au deuxième titre de division d'affilée cette année. *«Ce fut une décision très difficile»,* a mentionné Belle au Comiskey Park, portant chandail et casquette des White Sox. Belle était le joueur autonome le plus convoité cette saison.

### Becker dominant

(Reuter) — L'Allemand Boris Becker a victorieusement entamé, hier, la défense de son titre en dominant le Russe Evgueny Kafelnikov 6-4 et 7-5 dans le groupe rouge du tournoi des Maîtres de tennis à Hanovre. Porté par les encouragements de 12 000 spectateurs, Becker a déployé son brillant jeu de service-volée, ne paraissant plus souffrir de la blessure au poignet qui le gênait depuis Wimbledon. Ce premier succès est d'autant plus important pour l'Allemand qu'il va, ensuite, devoir affronter le numéro un mondial Pete Sampras et l'autre Américain Andre Agassi.

ATHLÉTISME

### Bailey contre Johnson en mai

#### L'enjeu, déterminer l'homme le plus rapide au monde

DOUG SMITH  
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Donovan Bailey affrontera l'Américain Michael Johnson en mai prochain pour déterminer l'identité de l'homme le plus rapide du monde dans une course inédite dotée d'une bourse de deux millions de dollars.

Lors d'une conférence de presse visant «à mettre fin aux rumeurs», tout ce qui a été confirmé officiellement c'est que les deux hommes courront l'un contre l'autre au printemps pour une bourse globale de deux millions. L'événement a été baptisé «Le Défi des Champions».

Les deux athlètes recevront 500 000 \$ pour leur présence et le vainqueur empochera une bourse d'un million. Ils se départageront sur la distance hybride de 150 mètres.

Aucune date ni le site de l'événement n'ont été dévoilés mais Bailey et Johnson ont parlé du 31 mai, une date déjà avancée dans les informations initiales.

*«Je suis ici, l'événement aura lieu en mai et j'anticipe beaucoup ce duel»,* a mentionné Bailey.

Johnson a pour sa part révélé qu'il accueille cette confrontation avec plaisir. *«J'estime qu'il s'agit d'une excellente chose pour l'athlétisme, a-t-il dit. C'est également une belle occasion pour nous deux et j'ai bien hâte.»*

### HOCKEY

#### LIGUE NATIONALE

**Lundi**  
San Jose 2 Boston 4  
Washington 4 Floride 2  
Detroit 2 Phoenix 2  
NY Rangers 3 Calgary 5

**Hier**  
St. Louis à Pittsburgh  
New Jersey à Ottawa  
Boston à Washington  
Los Angeles à Tampa Bay  
Buffalo à Toronto  
Chicago à Edmonton  
Dallas à Vancouver

**Aujourd'hui**  
Montréal à Hartford, 19h  
Los Angeles en Floride, 19h30  
Phoenix au Colorado, 21h  
Dallas à Calgary, 21h30  
NY Islanders à Anaheim, 22h30

#### Conférence de l'Est

M	G	P	N	BP	BC	P
Hartford	17	9	5	3	53	49
Boston	17	7	7	3	51	57
Buffalo	18	8	9	1	47	54
Ottawa	18	6	7	5	51	55
Montréal	20	7	10	3	74	79
Pittsburgh	18	5	12	1	51	71

#### Section Nord-Est

M	G	P	N	BP	BC	P
Florida	19	11	3	5	61	40
New Jersey	17	10	6	1	44	42
Philadelphie	21	10	10	1	56	59
Washington	19	10	9	0	55	54
NY Rangers	22	7	11	4	71	67
Tampa Bay	17	6	9	2	56	60
NY Islanders	18	4	8	6	45	55

#### Conférence de l'Ouest

M	G	P	N	BP	BC	P
Dallas	19	13	5	1	60	47
Detroit	21	11	7	3	57	41
St. Louis	20	11	9	0	65	59
Chicago	21	10	9	2	54	51
Toronto	19	8	11	0	57	64
Phoenix	18	6	9	3	43	54

#### Section Centrale

M	G	P	N	BP	BC	P
Colorado	22	13	5	4	82	48
Los Angeles	19	9	7	3	58	59
Calgary	20	9	9	2	54	48
Vancouver	17	9	8	0	52	55
Edmonton	20	9	11	0	67	68
San Jose	21	7	10	4	57	68
Anaheim	20	4	13	3	54	77

#### Section Pacifique

M	G	P	N	BP	BC	P
San Francisco	8	3	0	0	727	272
Caroline	7	4	0	0	636	249
St. Louis	3	8	0	0	273	211
Atlanta	2	9	0	0	182	193
N.-Orléans	2	9	0	0	182	167

### FOOTBALL

#### LIGUE NATIONALE

**Lundi, 18 novembre**  
Green Bay 6 Dallas 21  
**Dimanche, 24 novembre**  
Atlanta à Cincinnati, 13h.  
Caroline à Houston, 13h.  
Denver à Minnesota, 13h.  
Detroit à Chicago, 13h.  
Indianapolis en Nouvelle-Angleterre, 13h.  
Jacksonville à Baltimore, 13h.  
N.-Orléans à Tampa Bay, 13h.  
New York Jets à Buffalo, 13h.  
San Diego à Kansas City, 13h.  
San Francisco à Washington, 13h.  
Dallas à New York Giants, 16h.  
Oakland à Seattle, 16h.  
Philadelphie à Arizona, 16h.  
Green Bay à St. Louis, 20h.

#### Conférence américaine

G	P	N	Moy.	PP	PC
Buffalo	8	3	0	727	222
N.-Angleterre	7	4	0	636	283
Indianapolis	6	5	0	545	206
Miami	6	5	0	545	261
N.Y. Jets	1	10	0	091	201

#### Section Est

G	P	N	Moy.	PP	PC
Pittsburgh	6	5	0	727	258
Houston	6	5	0	545	250
Cincinnati	4	7	0	364	231
Jacksonville	4	7	0	364	205
Baltimore	3	8	0	273	264

#### Section Centrale

G	P	N	Moy.	PP	PC
Denver	10	1	0	909	296
Kansas City	8	3	0	727	220
San Diego	6	5	0	545	242
Seattle	5	6	0	455	222
Oakland	4	7	0	364	230

#### Conférence nationale

G	P	N	Moy.	PP	PC
Washington	8	3	0	727	265
Philadelphie	7	4	0	636	249
Dallas	7	4	0	636	227
Arizona	5	6	0	455	195
N.Y. Giants	4	7	0	364	180

#### Section Ouest

G	P	N	Moy.	PP	PC
Green Bay	8	3	0	727	294
Minnesota	6	5	0	545	185
Caroline	5	6	0	455	225
Chicago	4	7	0	364	154
Tampa Bay	3	8	0	273	140

#### Section Ouest

G	P	N	Moy.	PP	PC
San Francisco	8	3	0	727	272
Caroline	7	4	0	636	237
St. Louis	3	8	0	273	211
Atlanta	2	9	0	182	193
N.-Orléans	2	9	0	182	167

## TÉL.: 985-3344 LES PETITES ANNONCES FAX: 985-3340

### I.N.D.E.X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

### 101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

#### NDG, SUCCESSION

Beau duplex (6 1/2, 7 1/2), foyers, vitres plombées, garage. Revenus: 1 650 \$/mois (non-chauffé).

**SUZEL HÉBERT**  
489-0038

### 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

PLATEAU (3 min. métro)  
Maisonnette donnant sur jardin, 950 p.c., 2 s/bain. Éclairage exceptionnel, rattachée à 6 plex-condos par espace bureau (15 x 30). Chauffage élect. + poêle à bois cuisinière au gaz (adieu les panes...). Rénovations '85, super-voiture programme gouvernemental. Taxes + frais condo: 180 \$

**Aubaine à 89 000 \$**  
849-3041

### 105 PROPRIÉTÉS À REVENUS

FACE JARDIN BOTANIQUE  
2 x 6 plex 5 1/2, 456,000\$. Rev. brut: 84,500\$. Éval. 384,800\$. Bon invest. 331-5081.

### 121 CANTONS DE L'EST

CENTENAIRE rénovée, près Sherbrooke et autoroute 10. 2 c.c., foyer, 15 acres, bât., piste atterrissage gazon 1200 pieds. 133,000\$. (819)346-7163 (après 17h).

### 125 HORS-FRONTIÈRES

WATERSIDE VILLAGE West Palm Beach, Floride. Condo meublé, 3 c.c., 2 s./bains, 60,000\$ U.S. nég. (514)923-8585.

### 135 TERRAINS

ILE D'ORLÉANS Gr. terrain bord. fleuve, site unique, prox. marina. 20 min. colline parlementaire. Rés. + comm. (418)828-2413.

### 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

FRANCE «FAYENCE». Appart. rénové 2 1/2, s./bains, dans village Provençal, vue panoramique sur montagnes & vallée, prox. St-Tropez, Carnes. Photo disp. 485\$sem.t. inclus.

479-6147

### 164 CONDOMINIUMS À LOUER

CLOS ST-URBAIN. Près av. des Pins, 4 1/2, 2e, 2 balcon, 4 électro-mén., air climatisé. Libre 1er déc., 625\$ nég. 487-8960.

### 165 PROPRIÉTÉS À LOUER

N.D.G., COTTAGE DÉTACHÉ rénové, meublé, 3 c.c., foyer, jardin. Court ou moyen terme. 1000\$/mois. 486-2820.

### 170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

FRANCE «FAYENCE». Appart. rénové 2 1/2, s./bains, dans village Provençal, vue panoramique sur montagnes & vallée, prox. St-Tropez, Carnes. Photo disp. 485\$sem.t. inclus.

479-6147

### 175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

LAC MEMPHRÉMAGOG Propriété exclusive  
Location à l'année. Superbe maison sur 1 acre, 3 c.c., 2 s/b, salon, salle à dîner, vivier, foyer, etc... Accès au lac, tennis, golf. (819) 843-2330/6834.

### 176 CHALETS À LOUER

BROMONT, chalet 3 c.c., charmant, 3,600\$/saison. 284-3681, (514)266-0132.

### 180 À PARTAGER

CHERCHE FEMME sérieuse, autonome, pour partager beau 7 1/2. 2 min. métro Laurier, près parc. 271-7207, 391-8046.

### 210 COMMERCES À VENDRE

GARAGE A LACHENAIE  
Mécanique générale, 3 baies de service. Terrain, bâtisse et équipement. Très bons revenus. Sylvain: 471-5055, 492-9840.

### 251 BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC. 2 bureaux, foyer, filières, etc... 383-7581.

### 275 LOCAUX À LOUER

SALON DE COIFFURE À LOUER  
Avec ou sans équipement, ST-MICHEL/BEAUBIEN, 600\$/mois. 477-8245.

### 301 OEUVRES D'ART

LOT DE 125 LITHOGRAPHIES  
signées et numérotées à la main par le peintre LAURENT MAROIS. Valeur de 135\$ ch. (418)683-5079.

### 307 LIVRES / DISQUES

A BON PRIX! Achat de livres et beaux objets. Serv. à domicile. 274-4659

### 309 COLLECTION MONNAIES, TIMBRES

Cartes postales, datant de 40 ans et plus. Environ 3 000 à vendre en bloc. Rejoindre Francine après 18h au (514) 676-1364.

### 309 COMMERCES À VENDRE

LIQUIDATION. + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051. Les Aménagements F.B. Inc.

### 322 APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS

ASPIRATEUR «Eureka Victory Power Line». 12 amp., avec tous les accessoires. État neuf. Raison: aspirateur à tapis non-requis. Prix payé: 200\$. Prix demandé: 150\$. 767-6836.

### 340 ARTICLES DE SPORT

VÉLO HYBRIDE, haut de gamme, Mongoose, Crossway 650, 19 1/2", couleur aluminium, état neuf. Valeur: 750\$ pour 550\$. 384-8978.

### 445 GARDERIES GARDIENNE

CHERCHONS personne expérimentée pour garder bébé 11 mois. Non-fumeuse. Près métro Côte-Vertu. Références exigées. 748-7722.

### 501 OCCASIONS D'AFFAIRES

LINGE USAGÉ DE QUALITÉ  
Linge usagé de qualité «A» pour exporter dans tous les pays. Contactez Omilux par tél.: (416)609-2224 ou fax: (416)609-1467.

### 530 COURS

ANGLAIS ANGLOPHONE (doctorat). Préparations TOEFL 8 hrs/200\$. Privé. 369-2521.

### 542 MASSOTHÉRAPIE

ASIAMASSAGE  
Massage professionnel donné par asiatique pour une relaxation ou une remise en forme incomparable. 7 jours. 335-1130.

### 543 PSYCHOTHÉRAPIE

CHINOIS, SUÉDOIS, RUSSES  
3 Cornwall, V.M.R. 738-7917

### 546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

SADOU BAH, médium africain, spécialiste de tous les travaux occultes: chance, amour, réconciliation, affaires. Satisfaction garantie, résultats rapides. 342-3763.

### 564 DÉCORATION INTÉRIEURE

PUITS DE LUMIÈRE  
Conception, vente, installation. Tous les types, en toutes saisons. (A dit L) AUDET DIT LAPORTE INC. 598-8459

### 575 DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR  
Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT, 946-9553

### 695 AUTOMOBILES

CHERCHEZ-VOUS une auto «haut de gamme»? Une aubaine, qu'il... Donnez-vous la peine d'écrire: C.P. 83, succ. Beaubien, Mt. Héli 3C8.

### DÉCÈS

ROY, GABRIELLE GROLEAU  
À Montréal, le 18 novembre 1996, est décédée Gabrielle Roy, épouse de feu Léopold Roy. Elle laisse dans le deuil son fils Robert, ses sœurs: Jeanne Duquette (Emile Duquette), Isabelle Pharrand (feu Gérard Pharrand) et Rachel Turgeon (feu Jean-Jacques Turgeon) ainsi que d'autres parents et amis.

### DÉCÈS

CARTIER, JEAN  
À l'hôpital Général de Montréal, le lundi 11 novembre 1996, est décédé monsieur Jean Cartier, céramiste. Il laisse dans le deuil son frère Jacques (Madeleine Deroche), ses nièces Dominique Archambault (André Marsan), Julie Cartier (Jacques Bessé), ses neveux François (Sylvie Gallant), Richard (Francine Cormier), Martin (Stéphanie Gamache) ainsi que de nombreux amis.

### DÉCÈS

ROY, RAOUL  
À Montréal le 14 novembre à l'âge de 82 ans, est décédé M. Raoul Roy écrivain et fervent défenseur de la cause indépendantiste. Il laisse son frère Arsène, ses sœurs: Claire, Luthgarde, Fernande, Bibiane, Gisèle, Rosane (R.J.M.), beaux-frères, belles-sœurs, ainsi que ses neveux, ses nièces et de nombreux ami(e)s.

### DÉCÈS

Cardinal Paul-Émile Léger  
«La charité est contagieuse. Quand on apprend à donner, on ressent le besoin de continuer.»

### DÉCÈS

ROY, RAOUL  
À Montréal le 14 novembre à l'âge de 82 ans, est décédé M. Raoul Roy écrivain et fervent défenseur de la cause indépendantiste. Il laisse son frère Arsène, ses sœurs: Claire, Luthgarde, Fernande, Bibiane, Gisèle, Rosane (R.J.M.), beaux-frères, belles-sœurs, ainsi que ses neveux, ses nièces et de nombreux ami(e)s.

### DÉCÈS

Cardinal Paul



## • CULTURE •

DANSE

## Une semaine très danse

En moins d'une semaine, quatre spectacles de danse de choix prennent l'affiche à Montréal. Qui a dit que la danse n'intéressait personne?

ANDRÉE MARTIN

Les chorégraphes et les programmeurs de danse se sont donné le mot. Tandis qu'on voit déjà poindre à l'horizon un mois de décembre un peu mort, novembre lui, est un vrai tourbillon. Juste cette semaine, quatre premières vont se juxtaposer et se superposer, partageant de ce fait, théâtres et public. Du rarement vu à Montréal, en dehors de la période du FOND.

C'est donc dire à quel point Terpsichore fait des petits ces dernières années. On l'a déjà dit, Ultima Vez, la compagnie belge présentée les 21 et 22 novembre au Théâtre Maisonneuve dans le cadre de la première édition de la série Danse en saison, est un spectacle et une expérience à ne surtout pas manquer. Mais, *A l'échelle humaine* d'Isabelle Van Grimde à l'Agora de la danse, du 20 au 30 novembre, *Soleil Noir* de Danse-Théâtre de Montréal, la nouvelle compagnie de Anik Bissonnette et Louis Robitaille, au Théâtre d'Aujourd'hui, du 21 novembre au 1er décembre, et la série de trois courtes pièces chorégraphées et interprétées par José Navas lui-même, à Tangente du 21 au 24 novembre, offriront d'excellentes soirées aux intrépides ne se laissant pas intimider par le froid de cet automne aux allures d'hiver.

Pour sa nouvelle création jouant de l'intime et du non dévoilé, Isabelle Van Grimde — *Secrets Vestiges* (1991), *Au sommet de tes côtes* (1992) — s'est de nouveau tournée vers Danse Cité, producteur de l'événement. Ayant obtenu un succès notable, notamment en Belgique et en Allemagne avec *Par la peau du cœur* (1994-95), une œuvre à mi-chemin entre le cinéma et la scène, elle a été invitée à faire deux résidences de création; une au Centre d'art Klapstuk au pays de Tintin, et l'autre à la Dansakademie d'Arnhem au Pays-Bas. Avec tous ces va-et-vient entre l'ancien et le nouveau monde, Van Grimde a eu envie de mélanger des danseurs provenant des deux conti-

nents; nous faisant découvrir par la même occasion, de nouvelles têtes dansantes: Karsten Kroll, Vjera Somers, Luis Vergara. A ce trio européen, se joint Lina Malenfant de Montréal, une interprète petite en taille, mais grande en talent.

Anik Bissonnette et Louis Robitaille, attirés par un irrésistible vent de liberté, ont décidé en 1995 de créer leur propre compagnie, afin de nous offrir des spectacles qui soient véritablement à l'image de leurs désirs créatifs. De cette jeune compagnie aux assises solides, est né *Soleil Noir*, un trio interprété en collaboration avec une complice de longue date, Gioconda Barbuto.

Pour leur première «sortie officielle» avec leur «nouveau bébé», le couple a fait appel à la chorégraphe d'origine française Myriam Naisy, pour créer une chorégraphie librement inspirée de *Huis Clos*, une pièce sombre signée Jean-Paul Sartre. Le style fluide et un tintinet sage de Myriam Naisy, accessible à un large public, demeure un choix éclairé de la part d'Anik Bissonnette et Louis Robitaille. Tous deux ayant travaillé à plusieurs reprises avec la chorégraphe, la complicité développée au fil du temps devrait refaire surface dans les chassés-croisés relationnels de *Soleil Noir*.

Le seul nom de José Navas suffit à faire briller les yeux. On le connaissait comme un interprète incroyable, on découvre en lui un brillant chorégraphe; délicat, sensible et humain. Le programme présenté à Tangente — *Postdata*, *Sterile Fields* et *Scattered Yields* — demeure saisissant à tous points de vue. Ne serait-ce que pour se délecter de la sensualité, mélange étrange de féminité et de masculinité, mise en scène dans son solo *Postdata*, le déplacement en vaut la peine.

Voir danser José Navas constitue un plaisir toujours renouvelé. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'en 1995, il remportait conjointement avec le regretté William Douglas, un prestigieux Bessie Award à New York. L'une des rares personnes à être digne de comparaison en regard de la danse de José Navas, c'est Louise Lecavalier; son *alter ego* féminin. L'un et l'autre possèdent ce même pouvoir de plonger en eux-mêmes, afin de créer une fascination sans limite pour la danse qu'ils incarnent. À voir absolument.

THÉÂTRE

## Woody au Saydie

PLAY IT AGAIN, SAM

De Woody Allen. Mise en scène: Dean Patrick Fleming. Décor: David Vivian. Costumes: Eo Sharp. Éclairages: Louis Beaudoin. Chorégraphes: Lisa Kagan. Accessoires: Anthony Braithwaite. Avec Harry Standjofski, Danielle Desormeaux, Alain Goulem, Marcel Jeannin, Danette Mackay, Julie Burroughs et Missy Christensen. Une production JMC présentée au Théâtre du Centre Saydie Bronfman à 20h jusqu'au 15 décembre.

HERVÉ GUAY

Aller voir du théâtre de Woody Allen, c'est un peu comme aller entendre Keith Jarrett jouer du classique. On sait que ce qu'on a devant soi n'est qu'une facette d'un talent qui s'est mieux exprimé ailleurs. Mais cela complète le portrait du personnage en nous permettant de réaliser après coup ce que lui a apporté le passage d'un genre à l'autre en vue de la construction de son propre univers. On y voit aussi comment un véritable artiste trouve à tirer parti de ce qu'il a sous la main pour parvenir à s'exprimer.

En tous cas, c'est ce qui arrive avec *Play it again, Sam* où Woody Allen étale de long en large sa connaissance de *Casablanca*, ce classique du cinéma américain, à l'aide d'un personnage tout désigné pour cela. Un critique du septième art qui voue une admiration sans borne à Humphrey Bogart. A tel enseigne que dans cette pièce, ce dernier devient en quelque sorte son ange

gardien au même titre que son ex-femme qui vient de le quitter.

Nous sommes dans l'univers des premiers films de Woody Allen. Le protagoniste y est encore cet espèce de petit amour névrosé auquel nous associons désormais le réalisateur. Les autres personnages qui gravitent autour de lui agissent tous plus ou moins comme des faire-valoir, mettant ainsi à l'avant-plan la conscience du héros à l'intérieur de laquelle se déroule l'essentiel du drame.

*Play it again, Sam* écrit en 1962 et porté à l'écran en 1972, rappelle les débuts amoureux d'Allen. Le pauvre, comme je l'ai déjà dit, vient de se faire plaquer. Aussitôt, un couple d'amis, Dick et Linda, vient à sa rescousse, tentant de trouver femme à son pied — si on me passe l'expression. Évidemment, tous les rendez-vous auxquels il se prête s'avèrent plus catastrophiques les uns que les autres. Jusqu'à ce qu'il se rende compte en fréquentant davantage la femme de Dick combien ils se plaisent l'un l'autre.

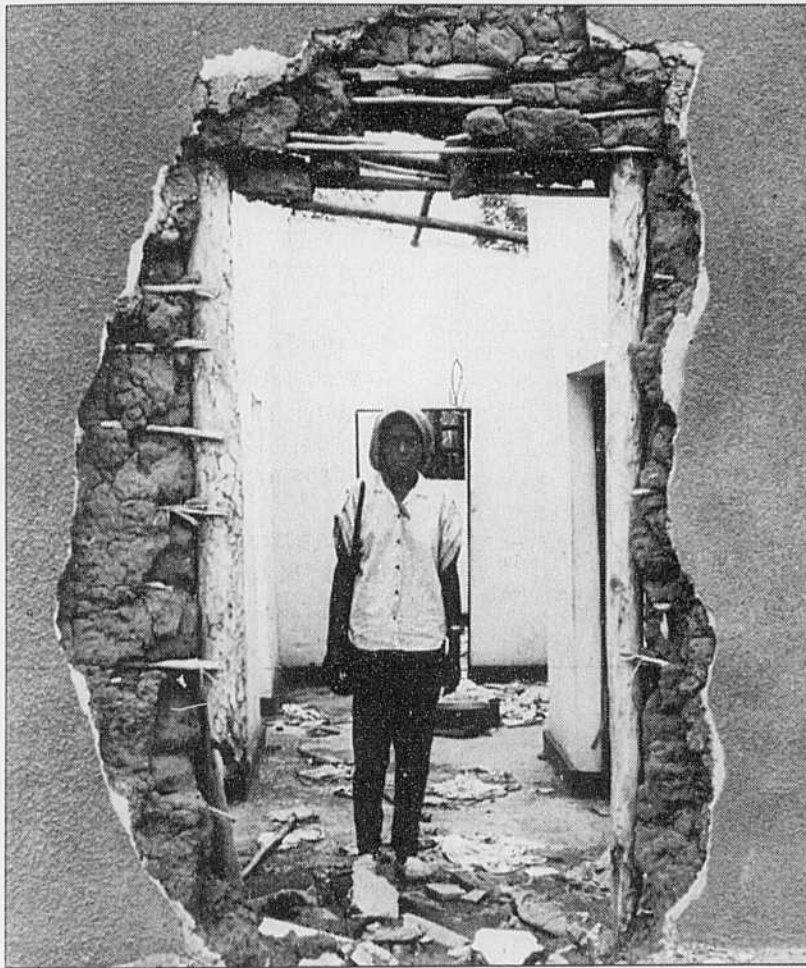
Cette comédie sentimentale, telle que montée au Saydie par Dean Patrick Fleming, colle tout à fait au genre et table surtout sur un acteur taillé sur mesure pour le rôle, Harry Standjofski. Par son physique et le type de jeu qu'il pratique, Standjofski tire peut-être un peu la pièce du côté de la «sitcom». Il faut dire qu'il ressemble comme deux gouttes d'eau à George dans *Seinfeld*. Mais cela n'est pas gênant dans la mesure où la mise en scène de Fleming, grâce à bon nombre de petites trouvailles, se charge constamment de nous rappeler que nous sommes au théâtre.

Pour cela, il se sert bien du décor à tiroirs que David Vivian lui a conçu. Tout y passe: des courses dans l'escalier aux projections cinématographiques, des jeux de portes à la disparition derrière les murs. Pour ma part, j'ai eu un faible pour le feu de bois qu'Allen fait apparaître sur le magnétoscope à un moment donné. Choix certain, Fleming rend avec fluidité et humour toutes les scènes imaginaires qui se passent dans la tête d'Allen. A ce chapitre, sa fantaisie rejoint celle d'Allen.

Outre Standjofski, *Play it again, Sam* peut compter sur une distribution efficace pour esquisser à gros traits les autres figures assez caricaturales de la pièce. Cigarette et imper aidant, Alain Goulem a le flegme viril qu'il faut pour imposer Bogart. En ex-femme d'Allen, Danielle Desormeaux produit quelques flammèches fort à propos. Julie Burroughs et Missy Christensen réussissent à bien typer les diverses femmes qu'Allen rencontre. En revanche, j'ai moins cru au couple formé par Marcel Jeannin (Dick) et Danette Williams (Linda) même si séparément, les deux connaissent leur part de bons moments.

Par dessus tout, *Play it again, Sam* est une production sympathique et sans prétention. Fleming a eu raison de ne pas surestimer un texte plus près de la pochade que des films plus graves que réalisera par la suite Woody Allen. Or, dans le registre du divertissement léger, il y a là de quoi passer une heure et demie très agréable pour peu que l'on se laisse aller à la fantaisie saugrenue et douce-amère qui émane d'un tel texte.

CINÉMA



SOURCE ALTER-CINÉ

Bernadette Kanzayire dans la maison familiale détruite au cours du génocide.

## La genèse de l'horreur

CHRONIQUE D'UN GÉNOCIDE ANNONCÉ

Réalisation: Danièle Lacourse et Yvan Patry. Documentaire. Au cinéma Impérial jusqu'au 21 novembre et au Parallèle du 22 au 28 novembre (retransmis sur TV5 le 2 décembre)

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

La situation explosive et humaine-ment dramatique qui sévit actuellement dans la région des Grands Lacs africains est si complexe et si poignante que le besoin de remonter aux sources du conflit s'impose à nous. *Chronique d'un génocide annoncé*, documentaire réalisé au Rwanda en 1994, 1995 et 1996 par Danièle Lacourse et Yvan Patry, s'il n'apporte pas de vraies réponses, met du moins en perspective la genèse de l'horreur comme elle braque son faisceau sur les massacres eux-mêmes, avec la folie fratricide qui s'empara d'une ethnique aux dépens d'une autre et qui conduisit des gens au départ guère plus sanguinaires que leurs voisins à s'emparer de machettes et à tronçonner les membres de tout ce qui s'opposait à leur volonté destructrice. 800 000 êtres humains taillés en pièces ou occis à coups de balles ou de grenades, des Tutsis pour l'immense majorité, mais aussi des dissidents Hutus qui s'opposaient au génocide d'un groupe par un autre.

Le documentaire est d'ailleurs filmé avec beaucoup de soin, sans l'habituel défilé de têtes mais à travers des paysages sereins et magnifiques tout à coups entrecoupés de scènes insoutenables de douleur et d'émotion. Il nous replonge en plein Rwanda post-traumatique, sur fond d'une

église aux cadavres entassés, de charniers à ciel ouvert, avec les survivants qui évoquent leurs morts, recherchent leurs morts sous la terre battue, racontent l'épouvante d'une mère éventrée devant leurs yeux, de toute une famille coupée en morceaux, de leurs fuites éperdues à travers la jungle. *Chronique d'un génocide annoncé* parvient à capter les silences, la montée de l'émotion. Certains sont en colère, d'autres racontent l'irracontable sur un ton quasi monocorde, pris en état entre l'oubli qui permet de vivre et le souvenir qui maintient la colère. On entre dans une prison où des hommes entassés, privés de tout, témoignent de leurs conditions intolérables.

Sont entremêlées des scènes de massacre tirées d'une bande vidéo inédite d'un Casque bleu belge obligé comme ses semblables de fuir les lieux en abandonnant lâchement tous ces condamnés à mort derrière eux. En prime: des entrevues exclusives avec le général canadien Roméo Dallaire (contesté) qui dirigeait la mission de paix de l'ONU et émet des jugements très sévères sur ses dirigeants et sur l'aide internationale apportée à ce Rwanda à feu et à sang.

Le documentaire d'une durée de trois heures, (il a d'ailleurs été écourté) a ses longueurs — on veut en faire un *Shoah* rwandais —, mais l'intérêt nous rattrape toujours au détour, les témoignages éclairent un conflit qui révèle ainsi une partie de ses méandres, sans nous expliquer complètement toutefois les causes profondes de cette lutte fratricide. Le génocide aurait pu être évité, car toute sa mécanique était en branle avant le massacre, nous explique-t-on, mais l'avenir, lui n'a pas son mode d'emploi et le film laisse une porte ouverte sur tous les possibles.

MUSIQUE  
en tête

LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS MUSICAUX À VENIR

NOVEMBRE

20

## ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONT-ROYAL

Jacques Faubert, fondateur et directeur artistique  
Nadya Blanchette, soprano — Dion Mazerolle, baryton  
Gagnants du Concours 1996 de l'OSMR  
SCHUMANN - Symphonie n° 4, op. 120  
Dir.: Michel Brousseau, chef invité

À 20h, Hôtel de Ville de Mont-Royal, 90 av. Roosevelt, VMR  
20 \$ - 16 \$ - 12 \$ • Vachon 738-1491 • Banque Nationale 735-6391 • Admission 790-1245  
Dépliants de saison - Abonnements - Renseignements: 345-9595

24

LADIES' MORNING MUSICAL CLUB  
présente

## QUATUOR SINE NOMINE

## HAYDN, BRITTEN, BEETHOVEN

dimanche 24 novembre à 15h30, Salle Pollack, 555 rue Sherbrooke Ouest

Renseignements: Tél.: 932-6796 / 487-2822  
Billets: 25,00 \$ / Étudiants (22 ans): 15,00 \$

25

## L'ORCHESTRE DE CHAMBRE MCGILL

Dir.: ALEXANDER BROTT

## LYDIA ARTYMIW / MARK DHAMARATNAM

piano trompette

Mozart: Concerto pour piano K.414  
Shostakovich: Concerto no 1 pour piano et trompette  
Handel: Concerto Grosso, op. 6 no 12 Friedman: Romance

20h, Théâtre Maisonneuve Billets: 18 \$, 25 \$ (étudiants 15 \$)  
Place des Arts 842-2112 Admission 790-1245

26

## ORCHESTRE DE CHAMBRE DE L'UQAM

Direction: Martin Foster

## OEUVRES DE MOZART ET WAGNER

Salle Pierre-Mercure à 20 h 00

Métro Berri-UQAM

Renseignements: Billetterie (987-6919)  
Admission: 7,00 \$

26

27

## LA FACULTÉ DE MUSIQUE DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

présente

## DIDON ET ÉNÉE DE HENRY PURCELL

Hank Knox, direction musicale, Valérie Kinslow, préparation vocale  
Sylvain Bissonnette, mise en scène  
avec la participation de Cappella Antica, John Baboukis, directeur  
26 et 27 novembre, 20 h, Salle Redpath  
(campus principal de McGill, entrée via Porte McTavish)  
Billets: 5 \$ 398-4547 ou 398-5145

26

28

30

## LE NOUVEL ENSEMBLE MODERNE

sous la direction de Lorraine Vaillancourt présente du 5 au 30 novembre 1996

## FORUM 96

le 3e Forum international des jeunes compositeurs

CONCERTS: 26 • 28 • 30 novembre à 20 heures

Salle Claude-Champagne • Outremont (métro É.-Montpetit)  
20 \$/rég. 12 \$/étudiant-ainé

Renseignements • Dépliant de saison • Abonnement • 514-343-5962

27

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN  
HÉROÏSME ET PATRIOTISME

Weber - Sibelius - Beethoven

Direction: Joseph Rescigno

Soliste: Denise Lupien, violon

20 h 00 Théâtre Maisonneuve - Place des Arts

30 \$ - 20 \$ - 15 \$ 842-2112 - 790-1245

28

## SÉRIE CBC/MCGILL

## KEVIN McMILLAN, baryton

## PAUL STEWART, piano

Die Schöne Müllerin (La Belle Meunière) de Franz Schubert  
19 h 30, Salle Pollack, 555, rue Sherbrooke Ouest (métro McGill)

12 \$ / 8 \$ étudiants et aînés

398-4547 ou 398-5145

30

## L'ATELIER DE MUSIQUE BAROQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

présente

## AUTOUR DE PYRAME ET THISBÉ

sous la direction de Réjean Poirier

Cantate *Pyrame et Thisbé* de Montéclair, invité: Normand Richard, baryton

Oeuvres de Duron, Telemann, Dornel et Clérambault

salle Claude-Champagne à 20 heures - Entrée libre

Renseignement: 343-6427

DÉCEMBRE

5

## LA NEF

présente

## MONTSÉGUR

la tragédie cathare

20h30, église Notre-Dame-du-très-Saint-Sacrement, 500, Mont-Royal Est

Billets: 18 \$, 14 \$ étudiant, âge d'or

En vente sur le réseau Admission: (514) 790-1245

Renseignements: (514) 523-3095

CONSEIL QUÉBÉCOIS DE LA  
MUSIQUE

EN COLLABORATION AVEC LE DEVOIR

# LE DEVOIR

## CULTURE

**N.B.**  
RADIO-CONCERT - ce soir à 20 h  
L'OSQ, dir. SIMON STREATHFIELD  
Walton, Britten,  
Vaughan Williams et Elgar  
La Grande-Bretagne  
et son patrimoine.

CINÉMA

## Au secours de Falardeau

Odile Tremblay  
Le Devoir

Le bouillant cinéaste Pierre Falardeau n'a pas que des ennemis. Il compte aussi de farouches supporteurs qui défendent sa cause avec passion et ardeur.

On sait que le scénario de Falardeau, *15 février 1839*, a été refusé pour une troisième fois par Téléfilm la semaine dernière. Mais ses troupes ne baissent pas pavillon pour autant. J'en veux pour témoignage cette pétition en forme de carte postale qui circule au Salon du livre de Montréal depuis vendredi, laquelle gagnera bientôt le réseau des librairies et sera distribuée dimanche prochain à Saint-Denis-sur-le-Richelieu à l'occasion de la fête des Patriotes. «*Téléfilm doit se préoccuper d'art, pas de politique*», y soutient-on; suggérant ainsi en sous-ligne (comme le présume aussi Falardeau) que des motifs politiques souterrains seraient à l'origine de cette fin de non-recevoir servie par l'institution fédérale.

Rappelons que *15 février 1839* relate la dernière journée dans la vie du patriote de Lorimier avant sa pendaison. Sur la carte postale, une illustration représentant le gibet des Patriotes (tirée de la couverture du scénario de Falardeau publié chez Stanké) surplombée d'une photo du cinéaste coiffe le tout. «*En tant que propriétaire de Téléfilm Canada, j'appuie le financement du projet de film 15 février 1839 soumis par Pierre Falardeau*», lit-on sur cette pétition qui invite le public à y indiquer son adresse et à expédier le tout à Téléfilm 10 000 de ces cartes postales sont en circulation.

Le plus beau de l'histoire, c'est que Falardeau n'y est pour rien. La source se trouve dans une lettre publiée il y a trois semaines dans l'hebdo *Voir*. Nadine Vincent, une étudiante au doctorat en linguistique à l'Université de Sherbrooke, n'avait jamais rencontré le cinéaste, ni qui que ce soit gravitant à ses côtés. Elle s'est révoltée contre Téléfilm qui mettait le projet de film de Falardeau sous le boisseau. «*S'ils ne veulent pas autoriser le financement, cotisons-nous et payons-nous cette histoire essentielle*», proposait-elle dans sa missive, se disant prête à injecter 1000 \$ dans cette aventure et à user de tous les moyens: pétition, manifestation, occupation, envoi massif de courrier pour faire fléchir Téléfilm. «*Quand tu veux quelque chose, tu le fais*», affirmait-elle aujourd'hui.

De fil en aiguille, elle a prévenu Falardeau, puis rencontré Jean-François Nadeau, de Comeau et Nadeau éditeurs, qui lui a d'abord demandé: «*T'es qui, toi, pour vouloir acheter 10 000 cartes postales afin de défendre ce film-là?*» Elle était seulement une admiratrice de l'œuvre de Falardeau, mais une admiratrice déterminée. Nadeau s'est impliqué dans le projet de façon quasi bénévole, assumant les coûts d'imprimerie, etc., tandis que Nadine Vincent finançait le carton. A ce moment-là, Téléfilm n'avait pas encore proféré son troisième refus. Cette troupe de supporteurs était prête à bloquer le processus si l'institution avait accepté le projet de Falardeau. Mais le contraire est arrivé. «*S'il y a une*



grande solidarité populaire, Téléfilm finira par céder», estime Jean-François Nadeau. Qui sait?

### Cotez-moi ça

Peut-être vous est-il arrivé de rouspéter devant votre téléhorloge en voyant la cote accordée à certains films. Trop haut, trop bas, vous n'êtes pas d'accord. Réaction qui fut la mienne devant l'*Exotica* d'Atom Egoyan, coté 4 (bon) alors qu'à mon avis il aurait mérité un 3 (très bon), d'autant plus que le film avait remporté le prix de la critique à Cannes. Autre source de mécontentement à mes yeux: *Mon oncle Antoine* de Claude Jutra, de l'avis unanime meilleur film québécois de tous les temps, coiffé d'une cote 3 alors qu'il aurait pu se voir haussé à 2 (remarquable). En fait, aucun film québécois ne dépasse la cote 3. *Mon oncle Antoine* aurait pu être celui-là. *A tout prendre* du même Jutra se mérite un maigre 4. Grr!

Depuis la mort il y a cinq ans de Robert-Claude Bérubé, pape de la cote, qui faisait tout lui-même sous l'égide de l'Office des communications sociales, les choses ont changé. Désormais, ils sont huit à classer les films, tous issus du milieu de la critique et de l'enseignement du cinéma. Depuis un an, ils œuvrent sous le nom de Médiafilm, toujours chapeauté par l'Office des communications sociales mais autonomes et tributaires d'aucune idéologie.

Christian Depoorter, le rédacteur en chef de Médiafilm, explique que les décisions sont prises par consensus ainsi qu'à la lumière des critiques parues, mais que l'équipe se retrouve parfois devant des cas floutants. «*Les cotes sont réévaluées périodiquement et rien n'est figé dans le béton*», explique-t-il. Le 1 accolé aux chefs-d'œuvre n'est jamais attribué d'office, mais se gagne au fil du temps avec le statut de classique. L'an dernier, plusieurs films québécois classés sous le règne de M. Bérubé ont fait l'objet d'une nouvelle appréciation. Ainsi *Le Confort* et *l'Indifférence* d'Arcand est passé de 5 (moyen) à 4. Mais *Mon oncle Antoine*, *A tout prendre* et *Le Chat dans le sac* de Gilles Groulx (classés 4) n'ont pas bougé, même s'ils méritent de toute évidence un cran supérieur. Christian Depoorter assure que ces cas seront soumis une nouvelle fois à l'équipe et précise apprécier d'ailleurs les réactions provenant de l'extérieur. Alors, si certaines cotes vous paraissent sujettes à caution, vous savez ce qui vous reste à faire...

### Les dix ans de La Boîte noire

Histoire de fêter sa première décennie d'existence, le club vidéo La Boîte noire vous donne rendez-vous dans ses locaux le lundi 25 novembre à 17h. On y lancera *Le Guide vidéo 1997* ainsi que les videocassettes des deux derniers films de Bernar Hébert, *Le Petit Musée de Velázquez* et *La Nuit du déluge*.



Soutien au cinéaste  
Pierre Falardeau  
Téléfilm Canada doit se préoccuper d'art,  
pas de politique

SOURCE COMEAU &amp; NADEAU

EXPOSITIONS

## Des maîtres, des tables et beaucoup de vaches

Joe Fafard et sa ménagerie envahissent le MBAM

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Joe Fafard est né en Saskatchewan en 1942, dans une famille d'origine québécoise. Il vit aujourd'hui à Regina et travaille dans un gros atelier, à Pense, en Saskatchewan. C'est surtout là, au cours des quinze dernières années, qu'il a réalisé la centaine de sculptures figuratives qui sont exposées, depuis hier, au Musée des beaux-arts de Montréal (MBA).

Il y a des vaches, beaucoup de vaches, évidemment, puisque ce ruminant est devenu la figure emblématique, pour ne pas dire la vache à lait de cette production. Joe Fafard a ennobli la bête des prés sous toutes les formes, aplaties, tordues, raccourcies, pléées, élargies, tronquée ou profilées. Certaines œuvres (disons) en deux dimensions ont été réalisées au laser dans des plaques d'acier.

Il a représenté la laitière, son mari ou son petit, dans tous les formats: les plus minuscules sculptures, d'à peine quelques centimètres chacune, sont toutes baptisées de jolis prénoms (Beverly, Andrea, Dorothy, Clarisse...); d'autres sont franchement surdimensionnées, comme ces sept monstrueuses cornues de 540 kilos chacune, que le MBA a arrachées du sol du centre-ville de Toronto, où elles ruminent à l'ombre des gratte-ciels depuis une dizaine d'années.

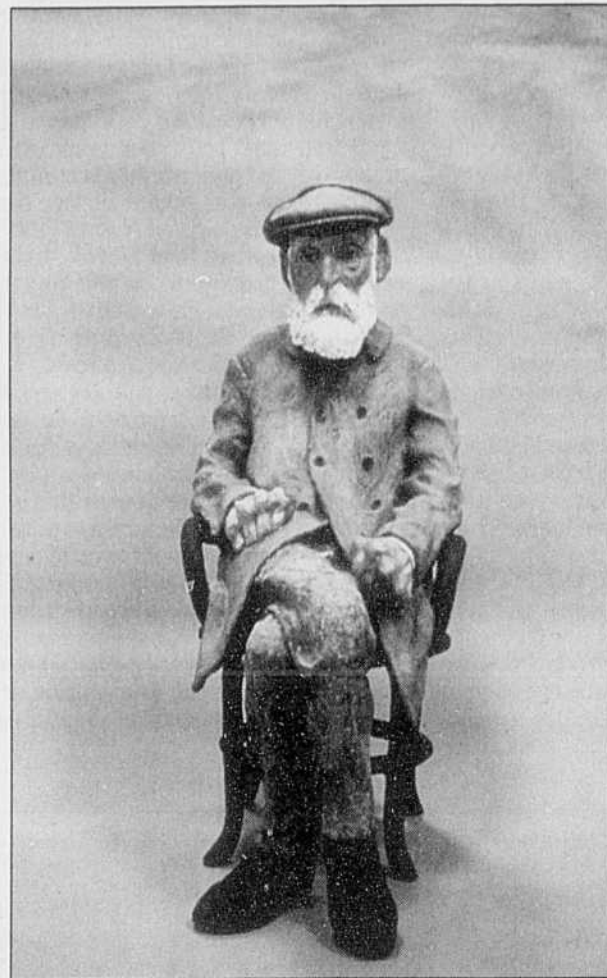
«*Mes vaches ont frappé l'imagination des gens, peut-être parce que c'est un symbole tellement important de l'Ouest canadien, de la ferme, de la nature et même de certaines choses sacrées*», expliquait hier l'artiste, en français. «*C'est vrai que c'est parfois dommage qu'on réduise ma production à ça. Mais je m'en fiche un peu...*»

### Souvenirs du quotidien

Ces vaches font en fait partie d'un groupe d'œuvres autour du thème du bétail et des chevaux, par lequel Joe Fafard explore les souvenirs du quotidien de son enfance. Dans un vidéo diffusé dans une salle du musée, il parle avec amour et nostalgie de ces grosses têtes qui se vaudraient dans l'auge de la ferme familiale. Joe Fafard appartient à la culture de l'Ouest comme le bon bœuf catégorie A et le Stampede de Calgary — et ce n'est pas une remarque condescendante (ou vache). D'autant moins que ces œuvres relayent toute une tradition de représentation des animaux qui remonte jusqu'aux origines de l'art et de l'humanité — Lascaux, ça vous dit quelque chose?

Deux autres fils thématiques tissent la trame de cette exposition qui ne se présente pas comme une rétrospective complète. D'abord la série des artistes, qui témoigne de l'habileté du Canadien français à capter l'essence d'un personnage célèbre, son sens de l'humour et ses grandes qualités de coloriste. La figure de Van Gogh est omniprésente. Fafard a reproduit en sculpture les quarante autoportraits de Vincent. Il a aussi façonné de grandes têtes en céramique de l'artiste-martyr, de cet archétype de l'art moderne.

Et puis, regardez bien la petite sculpture de Renoir re-



SOURCE COLLECTION CATHERINE ET RICHARD FRASER

Renoir

produite ici. Le bronze du bonze, intitulé *Auguste*, montre le maître assis sur une chaise, les mains crochues de rhumatisme. Renoir plonge son regard profond, soit vers l'extérieur, pour réagir à la présence du spectateur, soit en lui-même, vers d'insondables pensées. En même temps, cette figure évocatrice, aux couleurs chaudes, peut rappeler des créations de bois des artisans. Ou encore susciter de profondes réflexions sur les relations entre la sculpture-entant-que-peinture, le concept d'illusion ou la notion de représentation, comme on en trouve dans le catalogue qui accompagne ce travail.

Le troisième groupe d'œuvres est celui des tables, que l'artiste crée, toujours en bronze, depuis quelques années. Joe Fafard devient alors, tour à tour, enjoué, joyeux, caustique et même érotique.

L'exposition se poursuit jusqu'en février prochain. Elle vaut largement le détour et elle plaira particulièrement aux enfants.

THÉÂTRE

## Le temps des choix

### LES PARENTS TERRIBLES

Texte de Jean Cocteau, mise en scène de Philippe Soldevila, assisté de John Applin, décors et accessoires de Christian Fontaine, costumes d'Isabelle Larivière, éclairages de Denis Guérette, arrangements musicaux de Bernard Cimon, maquillages de Florence Cornet. Avec Simone Chartrand, Françoise Faucher, Denise Gagnon, Denis Lamontagne et Jack Robitaille.

Une production du théâtre du Trident présentée au Grand Théâtre de Québec jusqu'au 7 décembre.

### RÉMY CHAREST

Il faudra féliciter Serge Denoncourt d'avoir fait entrer Jean Cocteau au Trident, pour la toute première fois de l'histoire de ce théâtre. Si on le connaît généralement par le film ou le livre, il fait plaisir de découvrir (ou de revoir de très loin) l'incarnation théâtrale de l'auteur, sa grande finesse, l'intelligence et l'élégance de ses pirouettes dramatiques.

Pièce déroutante au possible, *Les Parents terribles* est, selon la description même de Cocteau, «*un drame qui soit une comédie et dont le centre même serait un nœud de vaudeville si la marche des scènes et le mécanisme des personnages n'étaient dramatiques*». On se retrouve en effet à la fois dans une histoire de tromperies amoureuses digne d'un Labiche et dans un épouvantable tissu psychologique de relations incestueuses.

Yvonne et Georges, parents au caractère d'éternels enfants, sont troublés par le fait que leur fils, Michel, ait décollé auprès de sa maîtresse Madeleine. Si la mère est jalouse et protectrice de son fils, le père est frappé encore plus durement en apprenant que la Madeleine en question n'est nulle autre que sa maîtresse à lui. Léonie, sœur d'Yvonne autrefois fiancée à Georges, est toute-fois là qui veille avec tout le sens de l'ordre qui est le sien, afin de trancher le nœud de l'intrigue et d'imposer son ordre à elle à ce petit univers chaotique, partagé entre ses traits d'enfance, son esprit de saltimbanque son fond bourgeois et ses obligations familiales.

Tirailé entre toutes ses composantes, le texte de Cocteau n'offrirait pas un matériau facile d'approche au metteur en scène Philippe Soldevila, qui fait lui aussi son entrée au Trident avec *Les Parents terribles*. S'il sait apporter un éclairage précis à certaines scènes, s'il a bien compris les enjeux de la pièce, on a l'impression que, dans l'ensemble, c'est la pièce qui le maîtrise plutôt que l'inverse. Le texte donne parfois l'impression de travailler tout seul, hors d'un encadrement formel capable de lui donner un élan supplémentaire.

Dans son mot du metteur en scène, Soldevila dit avoir décidé de ne pas choisir entre les tendances concurrentes qui existent au sein de la pièce. Le travail du metteur en scène n'est-il pas pourtant, fondamentalement, l'exercice du choix entre les diverses possibilités offertes? Si

dans l'ensemble, *Les Parents terribles* ne choisit pas entre vaudeville, tragédie et comédie, il y a des différences marquées entre une scène et l'autre, différences qui sont ici fortement estompées par un jeu trop uniformément travaillé dans l'émotion.

Cela dit, la production offre un travail d'acteurs de fort calibre. Le simple fait de voir Denise Gagnon dans un rôle aussi inhabituel pour elle que cette Yvonne à la fois gamine et mère tyrannique est en soi un bonheur. Le rôle de Léonie et les mots de Cocteau vont comme un gant à Françoise Faucher, tout comme l'énergie lumineuse de Denis Lamontagne va à merveille à son Michel, capable de bonheurs légers et de crises de colère dignes de l'enfant qu'il demeure. Jack Robitaille offre peut-être le registre le plus large avec ce Georges oscillant entre une cruauté viscérale et une bonté indéniante, tandis que Simone Chartrand donne la sobriété qu'il faut à sa Madeleine, le personnage le plus normal de cette galerie d'excentriques.

On s'en voudrait d'oublier le travail de Christian Fontaine aux décors, faits de deux éléments tournants montrant tour à tour les appartements si contrastés de Madeleine et de la famille terrible, mais capable aussi de présenter en se retournant un extérieur qui permet aux transitions de se faire avec passablement de souplesse. Sans être un succès complet, cette production des *Parents terribles* compte suffisamment d'éléments forts pour valoir le détour.

EN BREF

### L'Interallié à Manet

(Reuter) — Le prix Interallié 1996, dernier des grands prix littéraires de la saison, a été attribué à Eduardo Manet pour *Rhapsodie cubaine*, publié chez Grasset. Créé en 1930 par des journalistes et en principe décerné à un journaliste écrivain, le prix Interallié a été décerné pour la première fois à André Malraux pour *La Voie royale*. *Rhapsodie cubaine* décrit l'exil et ses métamorphoses au travers d'une multitude de personnages touchants.

### Concours de l'OSM

(Le Devoir) — Des 48 candidats au concours OSM 1996, le violoniste Jonathan Crow, de la Colombie-Britannique, âgé de 19 ans, et le corniste québécois Denys Derome se sont partagés les grands honneurs. Jonathan Crow a remporté le premier prix des cordes (18 à 25 ans), le prix d'interprétation et l'un des deux prix Radio-Canada. Denys Derome a remporté l'autre, de même que le prix d'interprétation (vents, de 16 à 25 ans) et le premier prix, dans la catégorie des vents. La chaîne culturelle FM de Radio-Canada offre aux deux lauréats l'occasion de donner un récital public le mercredi 29 janvier à la chapelle historique du Bon-Pasteur, récital qui sera diffusé sur ses ondes.

### Les lundis Trident

Pour une troisième année, le Trident remet à l'affiche ses lectures publiques du lundi soir, activité dont la popularité ne se dément pas. La série de cette année commencera avec *Bérénice* de Jean Racine, dans une mise en lecture signée Françoise Faucher. Cette tragédie aux thèmes antiques sera à l'affiche le 2 décembre prochain. L'entrée est gratuite pour les abonnés du Trident, coûte 5 \$ pour les autres, et on conseille fortement de réserver sa place.

### Carmen Campagne en France

La chanteuse Carmen campagne continue de faire des ravages, en faisant entendre sa douce voix au-delà de l'océan. La maison de disque européenne Polydor distribuera à compter de mars prochain les chansons de la chanteuse, en choisissant celles susceptibles de plaire le plus aux petits Français et petites Françaises. On raconte que le président de Polydor, Bruno Gerentes, en visite chez des amis québécois l'été dernier, est tombé sous le charme lorsque des petits enfants ont chanté les airs de la chanteuse originaire de Saskatchewan.

### La Voix actée à la Maison de la chanson

La chanteuse et comédienne Paule-Andrée Cassidy présente son spectacle *La Voix actée à la Maison de la chanson*, mercredi 20 novembre, à 20h. Composé de chansons de Vian, Prévert, Anne Sylvestre, Gilles Vigneault et bien d'autres encore, le spectacle est travaillé avec un fort sens de la mise en scène et a également fait l'objet d'un disque du même nom, lancé récemment sur étiquette Fonovox et distribué ici et en France.

### Traduction primée

(PC) — L'écrivain montréalais Marie-José Thériault est lauréate d'un des prix Mots d'or, pour sa traduction de *Clicking*, de Faith Popcorn. L'organisme français AFPA (Actions pour promouvoir le français des affaires) doit lui remettre ce prix demain à Paris. Sa traduction a été primée pour le «*caractère jubilatoire et la richesse de la langue imagée de Marie Perron*» (pseudonyme de Mme Thériault), indique un communiqué de l'éditeur de la version française de *Clicking*.

Cabier spécial

14 décembre 1996

LE DEVOIR

Tombée publicitaire: le vendredi 22 novembre 1996

20<sup>e</sup> Anniversaire de la SOQUUIJ  
Société québécoise d'information juridique